Funded by the European Union

BE with U

APPUI TECHNIQUE AUX SERVICES PUBLICS EN BELGIQUE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES DEPLACEES PAR LA CRISE EN UKRAINE : INSTRUMENT D'APPUI TECHNIQUE 2022

RAPPORT D'ÉVALUATION DES BESOINS
Collecte de données quantitatives et analyse des besoins des acteurs de l'intégration pour un mécanisme de coordination amélioré

Avis de non-responsabilité :
Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Les opinions exprimées dans ce document ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant l'avis officiel de l'Union européenne.

Ce document a été traduit à l'aide d'un outil de traduction automatique.

Federal Public Service Social Security

POD MAATSCHAPPELIJKE INTEGRATIE
BETER SAMEN LEVEN
SPP INTÉGRATION SOCIALE
MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Contenu

Introduction 3
1. Méthodologie 5
Objectifs de l'enquête d'évaluation des besoins 5
Structure de l'enquête d'évaluation des besoins 5
Sensibilisation et réponse 6
Processus d'analyse des résultats de l'enquête 6
2. Résumé des résultats 7
Section 1 : A propos de votre organisation 7
Section 2 : Quelles données votre organisation collecte-t-elle ? 8
Section 3 : Quels sont les besoins de votre organisation en matière de partage de données ? 9
Section 4 : A quoi devrait ressembler un mécanisme de coordination des données ? 11
3. Conclusion 13
Principaux enseignements des résultats de l'enquête 13
Prochaines étapes 13
ANNEXE I : Questions de l'enquête 15
ANNEXE II : Analyse des résultats par question d'enquête 28

Introduction

Le projet BE with U "Technical Support to Public Services in Belgium for the Welcoming and Integration of Persons Displaced by the Crisis in Ukraine : Technical Support Instrument 2022" est financé par l'Union européenne via l'Instrument d'appui technique (IAT). Il s'agit d'une initiative conjointe du Service Public Fédéral Sécurité Sociale (SPF SS), du Service Public de Programmation Intégration Sociale (SPP SI), du Service Public de Wallonie Intérieur et Action Sociale (SPW IAS), de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et de la Direction Générale Réforme Structurelle et Soutien de la Commission Européenne (DG REFORM). L'objectif global du projet est d'améliorer la capacité, la coordination et la mise en œuvre des actions d'accueil et d'intégration des personnes déplacées en provenance d'Ukraine, en apportant un soutien technique aux services publics en Belgique sur deux volets : les services publics au niveau fédéral et régional (*Volet 1*, mis en œuvre en coordination avec le SPF SS/PPS SI), et les acteurs régionaux et locaux de l'intégration en région wallonne (*Volet 2*, mis en œuvre en coordination avec le SPW IAS).

L'évaluation réalisée dans ce document s'inscrit dans le cadre des activités globales d'évaluation des besoins du volet 1, qui visent à créer les bases du mécanisme de coordination Une matrice des parties prenantes a été élaborée dans le cadre de l'activité initiale de cartographie des parties prenantes du volet 1. Celle-ci ayant pour but d'identifier les acteurs impliqués dans l'accueil et l'intégration des personnes déplacées d'Ukraine dont les avis sont essentiels à l'élaboration d'un mécanisme de coordination efficace. Ces acteurs constituent le public cible des activités d'évaluation des besoins.

Les objectifs de l'ensemble des activités d'évaluation des besoins étaient i) d'identifier les lacunes en matière de partage de données et de coordination entre les acteurs ciblés susmentionnés que le mécanisme de coordination chercherait à combler, ii) de développer une meilleure compréhension des besoins et des attentes des acteurs concernés en matière de coordination (des données) dans le secteur de l'accueil et de l'intégration des personnes déplacées par la crise ukrainienne, et iii) de déterminer le rôle, le format et la valeur ajoutée d'un mécanisme de coordination. Les résultats de la phase d'évaluation des besoins seront donc pris en compte lors de la conception du mécanisme de coordination afin de s'assurer que l'appui institutionnel fourni par le mécanisme de coordination est étroitement lié aux besoins des acteurs qui travaillent avec les personnes déplacées d'Ukraine.

L'évaluation des besoins se déroule en deux phases :

1. Une enquête en ligne à travers laquelle des données quantitatives et qualitatives ont été collectées, présentées dans un rapport d'évaluation des besoins (présent rapport) ;
2. Des séances de co-création, pour approfondir les résultats de l'enquête et rédiger les premiers éléments de la conception du mécanisme de coordination. Celles-ci font l'objet d'un rapport distinct : le rapport de consultation.

Ce document décrit les résultats de la première phase de l'évaluation des besoins, c'est-à-dire l'enquête en ligne. Cette évaluation des besoins a été réalisée par l'OIM en coopération avec le FPS SS et PPS SI. L'équipe de projet a pu compter sur le soutien des taskforces régionales (Ukraine) et des organismes-cadre en Belgique pour encourager les acteurs concernés à remplir l'enquête. Le rapport comprend les sections suivantes :

1. Méthodologie : Dans cette section, l'objectif et l'approche méthodologique de l'enquête sont présentés.
2. Résumé des résultats : Cette section donne un aperçu des principales idées et des résultats de l'analyse de l'enquête.

3. Conclusions : La dernière section résume les conclusions de cet exercice d'évaluation des besoins et discute des prochaines étapes.

1. Méthodologie

Objectifs de l'enquête d'évaluation des besoins

L'objectif général de cette enquête était d'identifier et d'évaluer les besoins en matière de coordination des données dans le secteur de l'accueil et de l'intégration parmi les acteurs clés au niveau fédéral et régional en Belgique. Cet objectif général a été convenu par les partenaires du projet (SPF SS-PPS SI et OIM) à la suite de plusieurs réunions.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Déterminer les méthodes de collecte de données des acteurs clés ;
- Identifier leur approche et leurs besoins en matière de partage des données ;
- Déterminer quel serait leur mécanisme de coordination idéal dans le cadre de crises migratoires.

Structure de l'enquête d'évaluation des besoins

Le contenu de l'enquête a été réparti dans les quatre sections suivantes, en fonction des objectifs spécifiques fixés :

1. À propos de votre organisation (questions d'identification)
2. Quelles données votre organisation collecte-t-elle ?
3. Quels sont les besoins de votre organisation en matière de partage de données ?
4. À quoi devrait ressembler un mécanisme de coordination des données ?

L'enquête a été construite dans un format semi-structuré, qui permet une compréhension plus profonde des perceptions et des besoins des acteurs de l'intégration pour un mécanisme de coordination plus efficace, tout en assurant une analyse plus précise et comparable des réponses des répondants à la même série de questions. Par conséquent, l'enquête comprenait : i) des questions fermées comprenant des cases à cocher (à choix multiples) et des échelles, dont certaines offrent l'option "autre, veuillez préciser" pour les répondants qui souhaitent à fournir plus de détails, et ii) des questions ouvertes permettant des réponses libres. L'enquête comportait 57 questions, dont 7 facultatives, et, comme décrit dans le tableau 1.1 ci-dessous, 19 questions ouvertes et 38 questions fermées (26 questions à réponse unique, 11 questions à réponses multiples et 1 question à échelle).

Tableau 1.1 : Types de questions

Type de question	Ouvrir	Fermé Une réponse	Fermé Réponses multiples	Fermé Échelle
Nombre total	19	26	11	1

Le questionnaire anglais a été traduit en français et en néerlandais, c'est-à-dire dans les deux langues de travail les plus utilisées par les acteurs cartographiés. L'ensemble des questions de l'enquête se trouve en anglais à l'annexe I.

Diffusion et réponse

Des courriels de diffusion de l'enquête ont été envoyés le 10 novembre 2022, en français et en néerlandais (avec un lien vers la version anglaise de l'enquête). L'enquête est resée ouverte pendant 3 semaines, laissant suffisamment de temps aux parties prenantes pour répondre aux questions.

Le tableau ci-dessous résume le taux de réponse à l'enquête :

Tableau 1.2 : Taux de réponse à l'enquête

	Total (nombre)	Total (%)
Nombre total d'organisations ayant reçu l'enquête en ligne	112	100%
Nombre total d'organisations qui ont indiqué ne pas être intéressées / ne pas être pertinentes	14	12%
Pas de réponse	41	37%
Nombre total d'organisations ayant répondu à l'enquête en ligne	**57**	**51%**

Processus d'analyse des résultats de l'enquête

L'équipe de projet de l'OIM a recueilli et analysé les résultats de l'enquête à l'aide du logiciel Excel. Pour les données quantitatives, les réponses ont été regroupées et visualisées par question afin de donner un aperçu de la proportion de répondants ayant indiqué certaines réponses. Les réponses qualitatives ont été analysées en regroupant les réponses similaires et en créant des nuages de mots basés sur le nombre relatif de fois où certains mots clés ont été mentionnés dans les réponses, en mettant en évidence les mots les plus souvent mentionnés. Aucune désagrégation des données n'a été nécessaire pour l'élaboration de ce rapport, car l'objectif de cette évaluation des besoins était de recueillir et d'analyser des données concernant les méthodes de collecte de données des acteurs, leur approche du partage et leurs besoins, plutôt que de se concentrer sur les données exactes qu'ils collectent au sujet de leurs bénéficiaires. L'examen plus approfondi des données désagrégées n'ajoute pas de valeur à l'évaluation des besoins à ce stade, bien que cela puisse être exploré plus avant dans les prochaines étapes du projet.

Le chapitre suivant examine les principaux enseignements tirés des résultats de l'enquête, en mettant en évidence les principales conclusions. La proportion de questions analysées dans chaque section sera donc représentée par une "barre de charge" :

. Cela donnera aux lecteurs une indication de l'exhaustivité de l'analyse fournie dans la section correspondante. Pour une analyse complète des questions de l'enquête (indiquées par "Q" tout au long du chapitre de synthèse), les lecteurs sont invités à se reporter à l'annexe II qui fournit une brève visualisation et une analyse pour chaque question de l'enquête.

2. Résumé des résultats

ANALYSIS LOADING...

Section 1 : A propos de votre organisation

La première section de l'enquête comprenait principalement **des questions d'identification** qui permettaient d'en savoir plus sur le type d'activités de l'organisation, son public cible, son territoire d'action, etc. D'autres questions portaient spécifiquement sur le soutien que les organisations offraient aux personnes déplacées par la crise ukrainienne. Avec environ 90% des participants à l'enquête indiquant qu'ils apportent actuellement un **soutien aux personnes déplacées par la crise ukrainienne** (*voir Q10*), il est clair que le public cible de l'enquête a été atteint et que des informations supplémentaires peuvent être recueillies sur le type de soutien offert et demandé par les bénéficiaires de ces organisations.

Figure 2.1 : Demandes formulées par les personnes déplacées par la crise ukrainienne (Q15)

En examinant les demandes formulées par les personnes déplacées par la crise ukrainienne (*voir Q15*), le logement semble être l'un des principaux besoins des personnes déplacées. Cependant, seule une très faible proportion des répondants à l'enquête affirme offrir une aide au logement (*voir Q6 et Q11*). La majorité du soutien offert par ces répondants concerne le conseil juridique, la fourniture d'informations sur les droits et services et l'intégration, l'accès au marché du travail et l'éducation (y compris les cours de langue), ce qui semble répondre aux principales demandes formulées par les bénéficiaires soutenus par ces organisations. Parmi les autres besoins exprimés par les personnes déplacées par la crise ukrainienne figurent le soutien psychosocial, la garde des enfants et l'aide au retour. Par ailleurs, l'analyse des résultats de Q12, Q13 et Q14, montre que les répondants estiment que les personnes déplacées par la crise ukrainienne sont **bien informées du soutien que** leur organisation offre (ou n'offre pas) (*Voir Q12 - Q13*). Selon les répondants, le décalage entre la demande de soutien et l'offre est assez minime (*voir Q14*).

Presque tous les acteurs qui ont indiqué qu'ils apportent un soutien aux personnes déplacées par la crise ukrainienne ont, au sein de leur organisation, une personne de référence ou une équipe dédiée à la réponse à l'Ukraine. Le **rôle de la personne de référence/équipe dédiée à l'Ukraine** varie de la coordination interne sur le sujet et la centralisation des informations et des données à celui de porte-parole dans les efforts de coordination externe et de personne chargée d'accompagner les utilisateurs de services ukrainiens.

Figure 2.2 : Tâches du point focal/de l'équipe (Q9)

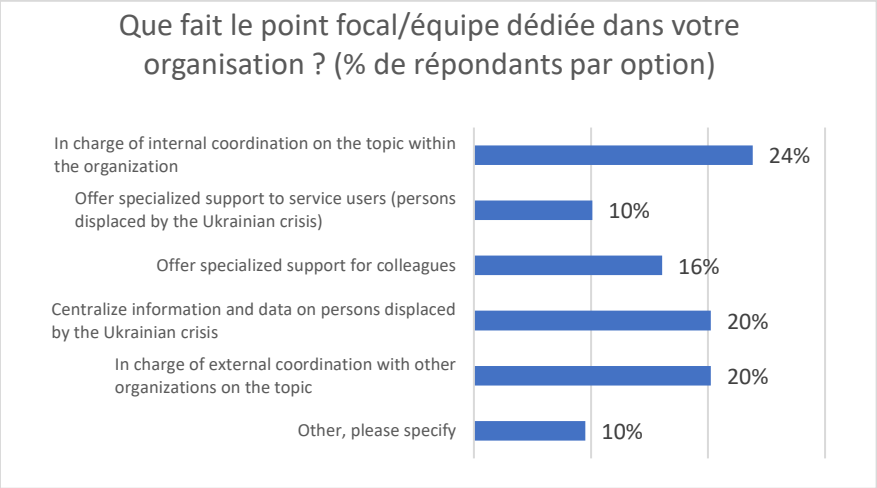

Section 2 : Quelles données votre organisation recueille-t-elle ?

ANALYSIS LOADING...

Le mécanisme de coordination envisagé dans le cadre de ce projet sera principalement axé sur la collecte et l'échange de données. La deuxième section de l'enquête s'est efforcée d'établir une vue d'ensemble claire du **cadre actuel de collecte de données** du répondant. Cependant, il est important de mentionner que de nombreux répondants (en particulier ceux qui n'ont pas de fonction de collecte de données) ont informé l'équipe du projet qu'ils avaient des difficultés à répondre (correctement) aux questions en raison de la nature technique de cette section.

Figure 2.3 : Collecte de données sur la réponse de l'Ukraine (Q17)

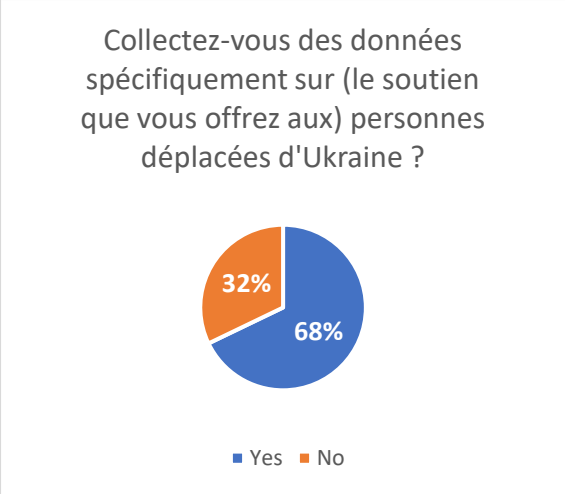

L'analyse des premières questions montre que presque tous les répondants recueillent des données (*voir Annexe II, Q16*), soit des données primaires sur les activités de leur propre organisation (35%) ou de leurs bénéficiaires (40%), soit des données secondaires provenant d'autres organisations (23%). Environ 70% des organisations qui **recueillent des données** le font **sur (le soutien aux) personnes déplacées d'Ukraine** (*voir Q17*). Il est intéressant de noter que plus de 60% des organisations utilisent une **combinaison de méthodes quantitatives et qualitatives** pour recueillir leurs données (*voir Q19*) et que beaucoup d'entre elles (environ 80%) le font assez **fréquemment** (quotidiennement, (bi)hebdomadairement, mensuellement) (*voir Q24*). Cependant, selon *Q25*, il n'est pas facile pour le public belge de consulter les données collectées, puisque respectivement 60% et 46% des répondants ont mentionné que leurs chiffres concernant les personnes déplacées d'Ukraine et concernant leurs autres bénéficiaires **ne** sont **pas disponibles publiquement**.

Les questions de cette section portaient également sur le **partage de données** entre organisations, à la fois dans le cadre de leur mandat (obligatoire) (*voir Q27*) et sur une base volontaire (*voir Q28*). Environ 70% des répondants ont déclaré partager (volontairement) des données avec d'autres organisations, que ce soit sur une base régulière ou sporadique. Ils le font principalement avec les autorités fédérales et régionales (ministères, cabinets parlementaires, groupe de travail sur l'Ukraine, etc.), mais aussi avec des organisations (inter)nationales (telles que le HCR, la Croix-Rouge, la Commission européenne, Fedasil) et des organisations partenaires ou des organisations ayant une mission similaire (police, institutions d'assurance, etc.). Quelques-uns ont également indiqué qu'ils partagent leurs données avec des acteurs locaux (de la ville), des médias et des universités. Ceux qui ne partagent pas leurs données expliquent que la sensibilité des données et le Règlement général sur la protection des données (RGPD) ne le permettent pas (*voir Q29*).

Figure 2.4 : Échange volontaire de données (Q28)

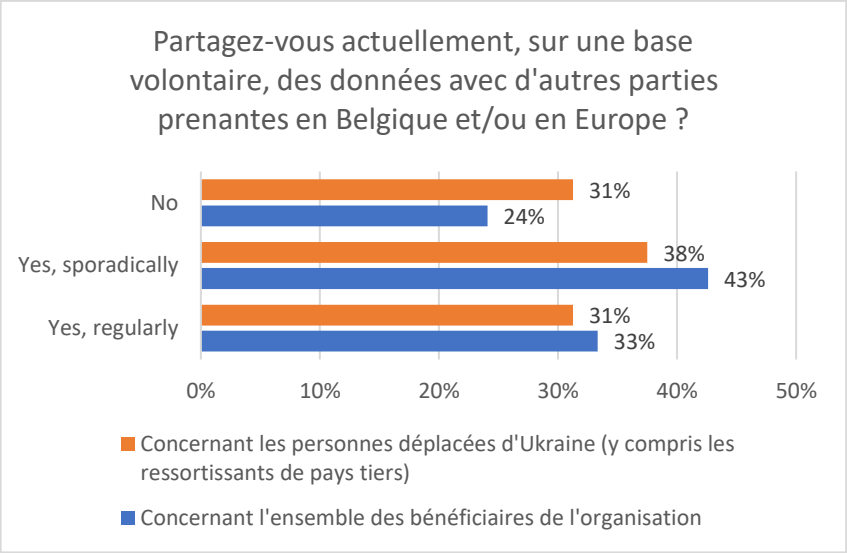

Section 3 : Quels sont les besoins de votre organisation en matière de partage de données ?

ANALYSIS LOADING...

Les questions de la section 3 ont permis à l'équipe du projet de se plonger plus profondément dans la conception du mécanisme de coordination. Elle a posé certains des éléments de base nécessaires à l'élaboration d'un mécanisme qui répond aux besoins des acteurs concernés, tout en tenant compte des principaux obstacles à leur engagement.

L'analyse des premières questions de la section 3 (*Q34 à Q37*) confirme l'hypothèse principale de ce projet, à savoir qu'il existe effectivement un **besoin d'améliorer la coordination concernant les données** entre les acteurs du domaine de l'accueil et de l'intégration. Environ 80% des acteurs ont souligné la pertinence de l'échange de données, principalement parce qu'il leur permet d'échanger des informations et des bonnes pratiques, ainsi que de suivre la situation des bénéficiaires et de mieux répondre à leurs besoins. Lorsque nous examinons le **taux de satisfaction** de nos répondants **concernant la coordination des données** en Belgique, nous constatons que le tableau est beaucoup moins clair : alors que 30% sont satisfaits de la coordination actuelle des données, 25% sont (très) insatisfaits et environ 45% ne souhaitent pas exprimer leur opinion. Il semble que ce dernier point s'explique par la perception d'une absence de coordination (claire) ou d'une difficulté à accéder aux données (pertinentes).

Pour s'assurer que le mécanisme de coordination envisagé a une mission claire et répond aux besoins réels de coordination des acteurs concernés, une liste d'**objectifs de coordination** potentiels a été présentée aux

Figure 2.5 : Raisons de l'échange de données (Q38)

répondants. Il leur a été demandé d'évaluer l'importance de chaque « raison » d'échanger des données.

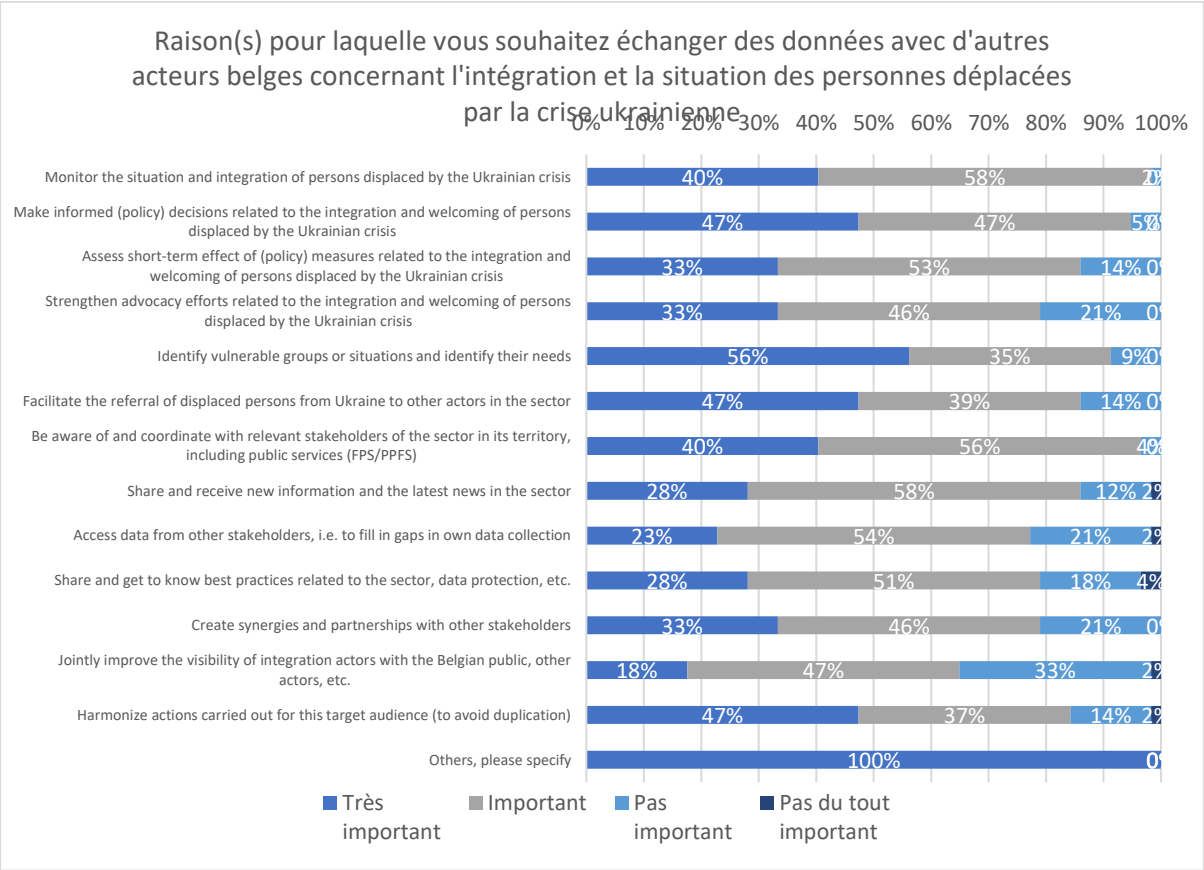

L'analyse de la *Q38* met en avant quatre besoins principaux auxquels un futur mécanisme de coordination devrait répondre : 1) suivre la situation et l'intégration des personnes déplacées par la crise ukrainienne ; 2) prendre des décisions (politiques) éclairées concernant l'intégration et l'accueil des personnes déplacées par la crise ukrainienne ; 3) identifier les groupes ou situations vulnérables et leurs besoins, et 4) connaître et coordonner les acteurs sectoriels pertinents sur le territoire, y compris les services publics (FPS/PPS).

Lorsqu'on examine la **volonté** des organisations d'**échanger des données**, il est encourageant de constater que 75% des répondants sont prêts à le faire dans le cadre d'un mécanisme de coordination (*voir Q39*). Cependant, 25% sont réticents à échanger des données, il est donc important de savoir ce qui peut empêcher ces acteurs de rejoindre un mécanisme de coordination tel que celui envisagé dans le projet. L'analyse des *Q40 et Q41* nous a permis d'avoir un aperçu de ces obstacles potentiels. Comme mentionné précédemment, les réglementations en matière de protection des données sont une préoccupation majeure pour de nombreux participants à l'enquête. En outre, les répondants ont souligné le fait que la charge de travail et les implications financières de la participation à un mécanisme de coordination des données pourraient constituer une sérieuse contrainte pour les acteurs, tandis qu'un mécanisme de coordination sans mission et vision claires et sans objectifs de collecte de données clairs pourrait ne pas réussir à engager une multitude d'acteurs pertinents.

Figure 2.6 : Obstacles potentiels à l'échange de données (Q40)

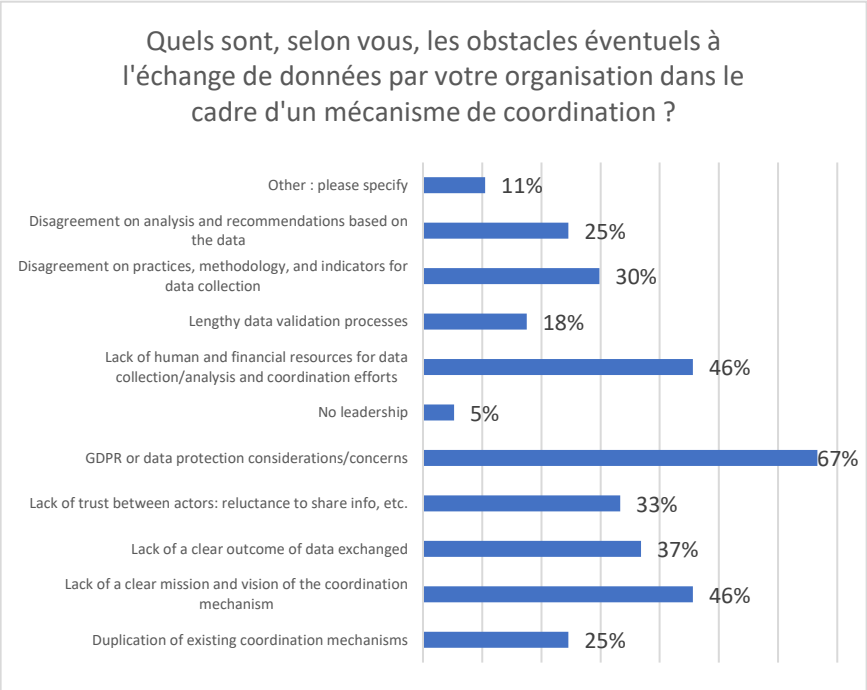

Section 4 : A quoi devrait ressembler un mécanisme de coordination des données ?

ANALYSIS LOADING...

La quatrième et dernière section de l'enquête portait sur la **structure souhaitée du mécanisme de coordination des données**. À la fin du questionnaire, quelques questions portant sur la participation ultérieure des répondants aux prochaines phases du projet (c'est-à-dire aux séances de consultation) ainsi que sur les bonnes pratiques connues concernant les mécanismes de coordination ont été posées

L'analyse de la première question de cette section (*Q42)* montre un chiffre encourageant : plus de 90% des répondants à l'enquête sont en **faveur d'un mécanisme de coordination des données** pour les acteurs impliqués dans l'accueil et l'intégration des personnes déplacées. Cela donne à l'équipe une bonne base pour approfondir les questions sur la structure du mécanisme. Deux options ont été explorées dans l'enquête : la mise en place d'une plateforme digitalisée sécurisée pour partager des données et des informations entre les membres de la coordination d'une part et des réunions physiques ou virtuelles d'autre part. L'analyse des *questions 46 à 49* a montré qu'une combinaison des deux options structurelles est préférée par les répondants à l'enquête. En effet, environ 85% semblent soutenir **la création d'une plateforme digitalisée** (*voir Q46*). Des chiffres similaires sont relevés concernant la mise en place de **réunions physiques ou virtuelles** dans le mécanisme de coordination (*voir Q48*). Les répondants ont indiqué que la nécessité d'un accès rapide et en temps opportun à

davantage de données (complètes), la transparence, le suivi continu et une vue d'ensemble plus claire des besoins nécessitent la création d'une plateforme digitalisée sécurisée, à condition que des mesures suffisantes soient en place pour respecter le GDPR et garantir la sécurité numérique des données sensibles (*voir Q47*). Selon nos répondants, la valeur ajoutée des réunions (physiques ou virtuelles) réside principalement dans le renforcement de la confiance et dela collaboration, mais aussi dans l'opportunité qu'elles offrent de discuter et de clarifier les données, d'évaluer et d'adapter certaines décisions et d'assurer la durabilité globale du mécanisme de coordination (*voir Q49*). Cependant, les personnes interrogées ont affirmé que l'organisation et la participation aux réunions génèrent généralement une charge de travail supplémentaire, en plus des nombreuses consultations auxquelles les acteurs semblent déjà participer. Les réunions dans le cadre du mécanisme de coordination envisagé devraient donc avoir un ordre du jour clair et un format qui minimise les efforts pour ses membres.

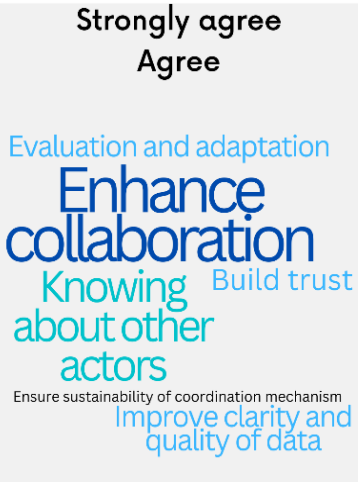

Enfin, une question clé demeure : un mécanisme de coordination axé sur l'échange de données au niveau régional et fédéral est-il suffisant pour **améliorer l'accueil et les efforts d'intégration** des acteurs concernés ? L'analyse de la *Q52* a montré que la réponse est plutôt ambiguë, avec une division égale de réponses "d'accord - pas d'accord". L'analyse des réponses qualitatives de la *Q53* a montré que : 1) la coordination ne devrait pas seulement se concentrer sur l'échange de données, mais aussi sur l'analyse, la prise de décision et la recherche de solutions à des problèmes communs ; et 2) l'implication d'acteurs travaillant à des niveaux autres que régional ou fédéral, tels que le niveau international et local, devrait également être envisagée. Cette dernière question donne à l'équipe quelques indications précieuses sur la structure et la mission possibles du mécanisme de coordination envisagé.

Figure 2.8 : L'accent mis par le mécanisme de coordination sur l'échange de

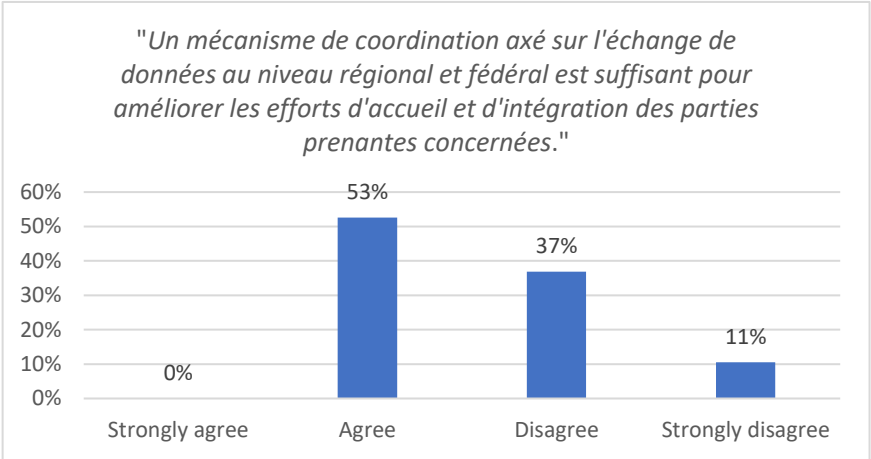

3. Conclusion

Cette section résume les principaux enseignements tirés de l'analyse de l'enquête et les prochaines étapes qui suivront l'analyse de l'enquête.

Principaux enseignements des résultats de l'enquête

L'analyse de l'enquête a fourni un certain nombre d'informations et d'éléments essentiels à la poursuite du développement du mécanisme de coordination envisagé dans ce projet. Les questions d'**identification** de la section 1 de l'enquête ont révélé que les acteurs identifiés comme des parties prenantes clés dans le projet reflètent assez bien le paysage des services d'accueil et d'intégration disponibles pour les personnes déplacées d'Ukraine, fournissant une gamme variée de services comprenant un soutien social, médical, juridique, financier/matériel et d'intégration au marché du travail. L'analyse de la section 2 indique également que **de nombreuses organisations collectent des données potentiellement pertinentes** pour le mécanisme de coordination envisagé dans ce projet. Il s'agit de données sur leurs activités ou leurs bénéficiaires, ou de données provenant d'autres organisations, y compris des données spécifiques sur (le soutien aux) personnes déplacées d'Ukraine. Cependant, le partage des données reste principalement une activité ad-hoc, dont les raisons doivent être étudiées plus en détail lors des cycles de co-création dans la prochaine étape des activités d'évaluation des besoins de ce projet. Sur la base de l'analyse de la section 3, il est clair que l'**échange de données** dans le secteur de l'accueil et de l'intégration en Belgique, et en particulier dans le contexte de l'afflux de personnes déplacées en provenance d'Ukraine, est considéré par la plupart des répondants comme un **aspect important de l'amélioration de la coordination**, et la plupart sont prêts à participer à un mécanisme de coordination des données. Un certain nombre d'**objectifs** potentiels ont été identifiés pour parvenir à un mécanisme efficace, tels que 1) surveiller la situation et l'intégration des personnes déplacées par la crise ukrainienne ; 2) prendre des décisions (politiques) éclairées concernant l'intégration et l'accueil des personnes déplacées par la crise ukrainienne ; 3) identifier les groupes ou situations vulnérables et leurs besoins, et 4) connaître et coordonner les acteurs sectoriels pertinents sur le territoire, y compris les services publics (SPF/PPS). En outre, les **obstacles** potentiels à son développement ont été soulignés, tels que les considérations liées au GDPR, les contraintes financières ou de ressources humaines au sein des organisations, et l'absence d'une mission et d'une vision claires du mécanisme. Enfin, l'analyse de la section 4 fournit une **inspiration pour la mise en place potentielle du mécanisme**, encourageant l'établissement d'une plateforme numérique et de réunions physiques ou en personne.

Prochaines étapes

Comme mentionné ci-dessus, l'analyse de l'enquête est la **première partie** des activités d'évaluation des besoins de ce projet. Les résultats de l'analyse de l'enquête, ainsi que l'inspiration tirée du rapport sur les bonnes pratiques créé dans le cadre de l'activité de cartographie des bonnes pratiques du volet 1 de ce projet, seront utilisés pour le **développement des séances de consultation**, qui constituent la prochaine étape des activités d'évaluation des besoins, ainsi que la première étape de la co-création du mécanisme de coordination envisagé dans ce projet. Les séances de consultation permettront une **première discussion approfondie** sur un certain nombre d'éléments clés identifiés dans l'analyse de l'enquête, tels que la façon de s'attaquer aux obstacles à la coordination des données, la façon de concevoir la structure du mécanisme, la façon d'assurer une valeur ajoutée pour les mécanismes existants sans duplication des efforts, ou la façon de créer une coopération efficace sans charge de travail supplémentaire pour les participants.

L'analyse des résultats de l'enquête sera utilisée pour initier une réflexion et une discussion entre les participants aux séances de consultation sur certains éléments du mécanisme de coordination envisagé. Une description plus détaillée de cette approche et de ses résultats sera abordée dans la méthodologie et l'analyse des séances de consultation.

ANNEXES

ANNEXE I : Questions de l'enquête (en anglais)

I) À propos de votre organisation

1. Nom de votre organisation *
2. Département/service au sein de l'organisation
3. Quelle est la langue de travail de votre organisation ? * (Choix multiple)
    - Français
    - Néerlandais
    - Anglais
    - Allemand
    - Autre, veuillez préciser
4. Où se déroulent les activités de votre organisation en Belgique ? * (Choix multiple)
    - Communauté flamande
    - communauté francophone
    - Communauté germanophone
    - Niveau national/fédéral
    - Autre, veuillez préciser
5. Dans quel(s) domaine(s) votre organisation est-elle active ? * (Choix multiple)
    - Services médicaux (y compris les services psychosociaux)
    - Justice et affaires juridiques
    - Services sociaux et orientation sociale
    - Éducation (cours de langue, etc.)
    - Intégration sur le marché du travail (y compris la formation et la validation des compétences)
    - Soutien financier/matériel (y compris logement, indemnités)
    - Autre. Veuillez préciser :
6. Pour chaque option que vous avez indiquée à la question précédente, pourriez-vous nous fournir quelques détails supplémentaires sur le type de soutien ou d'activités de votre organisation ? *
7. Quel type de public est visé par votre soutien/activités (de manière directe ou indirecte) ? * (Choix multiple)

    Dans cette enquête, le terme TCN désigne "les ressortissants de pays tiers déplacés par la crise ukrainienne, c'est-à-dire les personnes qui n'ont ni la nationalité ukrainienne, ni la nationalité d'un des États membres de l'Union européenne ou de l'espace Schengen, ni la nationalité d'un pays associé à l'Union européenne, et qui ont obtenu un permis de séjour en Ukraine avant la crise".

    - Nouveaux arrivants
    - Réfugiés

- Demandeurs d'asile (demandeurs de protection internationale)
- Personnes déplacées par la crise ukrainienne (y compris les ressortissants de pays tiers (NPT))
- Les sans-papiers
- Chercheurs d'emploi
- Public très vulnérable (VOT = Victimes de la traite des êtres humains, UMC = Enfants migrants non accompagnés, etc.)
- Seulement les enfants
- Seulement les femmes
- les personnes LGBTQI
- Personnes souffrant d'un handicap
- Organisations/services publics/individus offrant un soutien
- Les ressortissants belges
- Autre : veuillez préciser

8. Avez-vous un point focal/une équipe dédiée dans votre organisation concernant la crise de l'UA ? *
   - Oui
   - Non *(-> Passez à la Q10)*

9. Que fait le point focal/équipe dédiée dans votre organisation ? * (Choix multiple)
   - Chargé de la coordination interne sur le sujet au sein de l'organisation
   - Offrir un soutien spécialisé aux utilisateurs du service (personnes déplacées par la crise ukrainienne)
   - Offrir un soutien spécialisé aux collègues
   - Centraliser les informations et les données sur les personnes déplacées par la crise ukrainienne
   - Chargé de la coordination sur le sujet avec d'autres organisations
   - Autres. Veuillez préciser

10. Apportez-vous un soutien aux personnes déplacées par la crise ukrainienne (y compris TCN) ? *

    Par organisations de première ligne, nous entendons les organisations qui offrent un soutien direct aux personnes déplacées par la crise ukrainienne, par exemple, en fournissant directement un soutien financier, social, etc. à ces personnes déplacées.
    Avec les organisations secondaires, nous faisons référence aux organisations qui sont indirectement impliquées dans le soutien aux personnes déplacées par la crise ukrainienne, par exemple, à travers le soutien qu'elles offrent à d'autres organisations de première ligne.
    - Oui, en tant qu'organisation de première ligne
    - Oui, en tant qu'organisation secondaire
    - Oui, tant en première ligne qu'en *organisation* secondaire
    - Non *(-> Passez à la Q 13)*

11. Pourriez-vous préciser quel type de soutien les personnes déplacées par la crise ukrainienne (y compris les TCN) utilisent au sein de votre organisation (en tant qu'organisation de

première ligne et/ou secondaire) ? *

12. Dans quelle mesure êtes-vous (pas) d'accord avec l'affirmation suivante : "Les personnes déplacées par la crise ukrainienne (y compris les TCN) sont bien informées du (type de) soutien apporté par mon organisation." ? **

    - Tout à fait d'accord
    - D'accord
    - Pas d'accord
    - Pas du tout d'accord
    - Je ne sais pas

    (-> Aller à Q 14)

13. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec l'affirmation suivante : "Les personnes déplacées par la crise ukrainienne (y compris les TCN) sont bien informées que mon organisation ne leur apporte pas de soutien." ? **
    - Tout à fait d'accord
    - D'accord
    - Pas d'accord
    - Pas du tout d'accord
    - Je ne sais pas.

14. Dans quelle mesure êtes-vous (pas) d'accord avec l'affirmation suivante : "Les demandes de soutien formulées par les personnes déplacées par la crise ukrainienne (y compris TCN) correspondent au (type de) soutien apporté par mon organisation." ? **

    ° Notez que même si votre organisation n'apporte pas de soutien spécifique aux personnes déplacées par la crise ukrainienne (y compris TCN), celles-ci peuvent vous solliciter. Dans ce cas, vous pouvez répondre à cette question.

    - Tout à fait d'accord
    - D'accord
    - Pas d'accord
    - Pas du tout d'accord
    - Mon organisation n'a jamais reçu de demande de soutien de la part d'une personne déplacée par la crise ukrainienne (y compris TCN).
    - Mon organisation ne peut pas distinguer les demandes formulées par les personnes déplacées par la crise ukrainienne (y compris le TCN) des autres demandes de soutien.

15. En dehors du soutien apporté par votre organisation, quels sont les besoins exprimés par les personnes déplacées par la crise ukrainienne (y compris les ressortissants de pays tiers) ? *(facultatif, question ouverte)*

II) Quelles données votre organisation collecte-t-elle ? *

16. Quel type de données votre organisation collecte-t-elle ? * (Choix multiple)
    - Données sur les activités de mon organisation
    - Données sur (le soutien que mon organisation offre aux) bénéficiaires
    - Données sur les activités/le soutien d'autres organisations (données secondaires)
    - Mon organisation ne collecte pas de données *(-> Passez à la section III, Q 34)*

17. Collectez-vous des données spécifiquement sur (le soutien que vous offrez aux) personnes déplacées d'Ukraine ? *
    - Oui
    - Non *(-> Passez à la NOTE/ATTENTION, Q 19)*

18. Pour quelles catégories de personnes déplacées d'Ukraine recueillez-vous des données ? * (Choix multiple)
    - Ceux qui ont demandé/reçu une protection temporaire
    - Ceux qui ont demandé/reçu une protection internationale (suspendue pour les Ukrainiens par le CGVS)
    - Ceux qui sont entrés en Belgique avec un visa Schengen (sans passeport biométrique)
    - Ceux qui sont entrés en Belgique avec un passeport biométrique et qui ont une déclaration d'arrivée.
    - Ceux qui sont entrés en Belgique avec le Visa D (permis de long séjour) (c'est-à-dire les étudiants)
    - Citoyens ukrainiens
    - Ressortissants de pays tiers déplacés d'Ukraine
    - Autres, veuillez préciser

NOTE - Attention : Pour les dix (10) questions suivantes, deux (2) colonnes apparaîtront. Si vous avez répondu **OUI** à "*mon organisation collecte des données sur mes bénéficiaires*" (première question de la section II), remplissez la colonne de gauche. Si vous avez répondu **OUI** à "*mon organisation collecte des données sur les personnes déplacées d'Ukraine*" (question précédente), remplissez la colonne de droite. Si vous avez répondu **OUI** aux deux questions, remplissez les deux colonnes.

Concernant l'ensemble des bénéficiaires de l'organisation	Concernant les personnes déplacées d'Ukraine (y compris les ressortissants de pays tiers)
19. Les données que mon organisation collecte sont :*	
o Qualitatif o Quantitatif o Une combinaison de qualitatif/quantitatif	o Qualitatif o Quantitatif o Une combinaison de qualitatif/quantitatif

20. Comment recueille-t-on des données qualitatives ? * (Choix multiple)
Si vous avez indiqué "Quantitatif" à la question précédente, veuillez choisir l'option "N/A" (non applicable).

o Enquête(s) o Groupes de discussion o Interviews o Recherche/examen de documents (c.-à-d. dossiers publics/personnels) o Observation o Données secondaires (collectées par d'autres organisations/personnes) o Autre : veuillez préciser o N/A (non applicable)	o Enquête(s) o Groupes de discussion o Interviews o Recherche/examen de documents (c.-à-d. dossiers publics/personnels) o Observation o Données secondaires (collectées par d'autres organisations/personnes) o Autre : veuillez préciser o N/A (non applicable)

21. Comment recueille-t-on des données quantitatives ? * (Choix multiple)
Si vous avez indiqué "Qualitatif" à la question précédente, veuillez choisir l'option "N/A" (non applicable).

o Enquête(s)/Questionnaire o Interview(s) o Recherche/examen de documents (c.-à-d. dossiers publics/personnels) o Observation o Essai/expérience o Données secondaires (collectées par d'autres organisations/personnes) o Autre : veuillez préciser o N/A (non applicable)	o Enquête(s)/Questionnaire o Interview(s) o Recherche/examen de documents (c.-à-d. dossiers publics/personnels) o Observation o Essai/expérience o Données secondaires (collectées par d'autres organisations/personnes) o Autre : veuillez préciser o N/A (non applicable)

22. Est-ce que vous désagrégez les données ? *

° Les données désagrégées sont des informations statistiques qui sont divisées et présentées selon des sous-catégories distinctes et plus détaillées. Par exemple, les données d'évaluation d'une population ou d'un échantillon peuvent être analysées par sexe, groupe d'âge et zone géographique.

o Oui o Non *(-> Passez à la Q24)*	o Oui o Non *(-> Passez à la Q24)*

23. Selon quelles sous-catégories désagrégez-vous vos données ? * (Choix multiple)	
o Sexe (M/F/X) o Identité de genre (homme, femme, non-binaire, genderfluid, agender, etc.) o Nationalité o Catégorie d'âge o Région o Adresse o Niveau de revenu/statut socio-économique o Vulnérabilité (i.e. VOT, UMC, etc.) Veuillez préciser la vulnérabilité o Handicap o Niveau d'éducation o Profession/Occupation o État civil o Permis de séjour o Autre : veuillez préciser	o Sexe (M/F/X) o Identité de genre (homme, femme, non-binaire, genderfluid, agender, etc.) o Nationalité o Catégorie d'âge o Région o Adresse o Niveau de revenu/statut socio-économique o Vulnérabilité (i.e. VOT, UMC, etc.) Veuillez préciser la vulnérabilité o Handicap o Niveau d'éducation o Profession/Occupation o État civil o Permis de séjour o Autre : veuillez préciser
24. A quelle fréquence recueillez-vous les données ? *	
o Quotidiennement o Hebdomadaire o Mensuel o Trimestrielle o Annuellement o Autre, veuillez préciser :	o Quotidiennement o Hebdomadaire o Mensuel o Trimestrielle o Annuellement o Autre, veuillez préciser :
25. Vos données sont-elles accessibles au public ? *	
o Oui, toutes mes données sont accessibles au public o Certaines de mes données sont accessibles au public o Non, mes données ne sont pas disponibles publiquement	- Oui, toutes mes données sont accessibles au public - Certaines de mes données sont accessibles au public - Non, mes données ne sont pas *disponibles* publiquement

26. Combien de fois fournissez-vous des mises à jour de vos données publiées ? * *Si vous avez indiqué "non" à la question précédente, veuillez choisir "N/A" (non applicable) comme option pour cette question.*	
o Quotidiennement o Hebdomadaire o Mensuel o Trimestrielle o Annuellement o N/A o Autre, veuillez préciser :	o Quotidiennement o Hebdomadaire o Mensuel o Trimestrielle o Annuellement o N/A o Autre, veuillez préciser :
27. Devez-vous communiquer des données à d'autres organisations/institutions en Belgique et/ou en Europe ? *	
o Oui. Veuillez préciser : o Non	o Oui. Veuillez préciser : o Non
28. Partagez-vous actuellement, sur une base volontaire, des données avec d'autres parties prenantes en Belgique et/ou en Europe ? *	
o Oui, régulièrement o Oui, de façon sporadique o Non.	o Oui, régulièrement o Oui, de façon sporadique o Non.
29. Si oui, avec quelles organisations/institutions ? * *(Précisez le type d'organisation, le niveau (local, régional, fédéral, européen) et le nom si possible)* Si non, pourquoi ? *	
Réponse ouverte	*Réponse ouverte*

30. Concernant les personnes déplacées d'Ukraine, quels sont les indicateurs pour lesquels vous collectez des données ?
(Question ouverte - possibilité de télécharger un fichier avec des indicateurs) (c'est-à-dire pension alimentaire, chômage, nombre de participants aux cours d'intégration, etc.

31. Si vous le souhaitez, vous pouvez télécharger un fichier contenant un exemple d'indicateurs ou de types de données pour lesquels votre organisation collecte des données.

32. Vos données sont-elles soumises à un processus de validation ? *

    o Oui

- Non *(-> passez à la Q34)*

33. Combien de temps s'écoule-t-il entre la collecte et la validation ? *

- Quelques jours
- Une semaine
- Quelques semaines
- Un mois
- Plus d'un mois

- Autre : veuillez préciser.

III. Quels sont les besoins de votre organisation en matière de partage de données ?

<table>
<tr><th>Concernant les bénéficiaires de la protection internationale en général</th><th>Concernant les personnes déplacées d'Ukraine</th></tr>
<tr><td colspan="2">34. Dans quelle mesure l'échange de données entre les acteurs du domaine de l'accueil et de l'intégration vous paraît-il pertinent ? *

Veuillez prendre en compte les éléments suivants : fréquence, type, qualité, participants des activités de coordination.</td></tr>
<tr><td>o Très pertinent
o Pertinent
o Non pertinent
o Pas du tout pertinent
o Je n'ai pas d'opinion.</td><td>o Très pertinent
o Pertinent
o Non pertinent
o Pas du tout pertinent
o Je n'ai pas d'opinion.</td></tr>
<tr><td colspan="2">35. Veuillez préciser les raisons pour lesquelles la collecte et le partage des données vous concernent (ou non) *.</td></tr>
<tr><td>Réponse ouverte</td><td>Réponse ouverte</td></tr>
<tr><td colspan="2">36. Êtes-vous satisfait de la coordination actuelle des données entre les acteurs du domaine de l'accueil et de l'intégration ? *
Veuillez prendre en compte les éléments suivants : fréquence, type, qualité, participants des activités de coordination.</td></tr>
<tr><td>o Très satisfait
o Satisfaits
o Insatisfaits
o Très insatisfait</td><td>o Très satisfait
o Satisfaits
o Insatisfaits
o Très insatisfait</td></tr>
</table>

o Je n'ai pas d'opinion.	o Je n'ai pas d'opinion.
37. Veuillez préciser les raisons pour lesquelles vous êtes (non) satisfait de la coordination actuelle des données, par exemple en indiquant les points d'amélioration ou les points forts que vous avez identifiés.*	
Réponse ouverte	*Réponse ouverte*

38. Quelle(s) raison(s) principale(s) vous incite(nt) à échanger des données avec d'autres acteurs belges concernant l'intégration et la situation des personnes déplacées par la crise ukrainienne en Belgique ? *

** Notez que nous nous concentrons ici sur les besoins de coordination des données dans le contexte de la crise ukrainienne. Toutefois, il est bon de garder à l'esprit que le mécanisme de coordination servirait à d'autres afflux migratoires à l'avenir.*

Chaque raison devra être évaluée selon une échelle de Likert (voir ci-dessous).

- o Suivre la situation et l'intégration des personnes déplacées par la crise ukrainienne
- o Prendre des décisions (politiques) éclairées concernant l'intégration et l'accueil des personnes déplacées par la crise ukrainienne
- o Évaluer l'effet à court terme des mesures (politiques) relatives à l'intégration et à l'accueil des personnes déplacées par la crise ukrainienne.
- o Renforcer les efforts de plaidoyer relatifs à l'intégration et à l'accueil des personnes déplacées par la crise ukrainienne.
- o Identifier les groupes ou les situations vulnérables et déterminer leurs besoins
- o Faciliter l'orientation des personnes déplacées d'Ukraine vers d'autres acteurs du secteur.
- o Connaître et coordonner avec les acteurs pertinents du secteur sur son territoire, y compris les services publics (SPF/PSPF)
- o Partager et recevoir de nouvelles informations et les dernières nouvelles du secteur
- o Accéder aux données d'autres parties prenantes, c'est-à-dire combler les lacunes de sa propre collecte de données.
- o Partager et apprendre à connaître les meilleures pratiques liées au secteur, à la protection des données, etc.
- o Créer des synergies et des partenariats avec d'autres parties prenantes
- o Améliorer conjointement la visibilité des acteurs de l'intégration auprès du public belge, d'autres acteurs, etc.
- o Harmoniser les actions menées en faveur de ce public cible (pour éviter les doublons).
- o Autres, veuillez préciser

ÉCHELLE DES OPTIONS

- Très important
- Important
- Pas important
- Pas du tout important

39. Votre organisation serait-elle disposée à échanger des données avec d'autres organisations dans le cadre d'un mécanisme de coordination conjoint ? * *(Les éléments opérationnels concrets seront discutés lors des prochains cycles de consultation)*.

    - Oui
    - Non

40. Quels sont, selon vous, les obstacles possibles à l'échange de données par votre organisation dans le cadre d'un mécanisme de coordination ? * (Choix multiple)

    - Double emploi des mécanismes de coordination existants
    - Absence de mission et de vision claires du mécanisme de coordination
    - Absence de résultat clair des données échangées
    - Manque de confiance entre les acteurs : réticence à partager des informations, etc.
    - Considérations/préoccupations relatives au GDPR ou à la protection des données
    - Pas de leadership
    - Manque de ressources humaines et financières pour la collecte/analyse des données et les efforts de coordination
    - Processus longs de validation des données
    - Désaccord sur les pratiques, la méthodologie et les indicateurs pour la collecte de données
    - Désaccord sur l'analyse et les recommandations basées sur les données
    - Autre : veuillez préciser

41. Pour chacun de ces obstacles, pourriez-vous nous faire part de votre ou vos idées sur la manière de les contourner ? * *(Réponse libre)*

IV. A quoi devrait ressembler un mécanisme de coordination des données

Comme indiqué dans l'introduction de l'enquête, le mécanisme de coordination sera développé dans le but de servir les futurs flux migratoires. En gardant cet objectif global à l'esprit, la section suivante se concentrera sur un mécanisme de coordination des données qui soutiendra les acteurs dans les efforts généraux d'accueil et d'intégration des personnes déplacées.

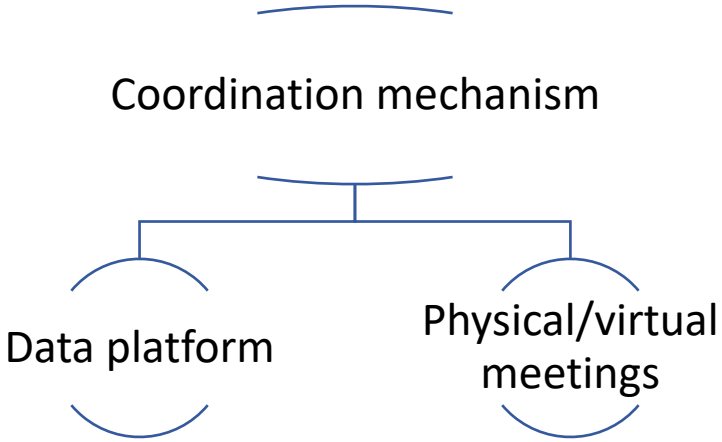

Figure : Présentation graphique des éléments potentiels du mécanisme de coordination

42. Seriez-vous favorable à la création d'un mécanisme de coordination des données entre les acteurs du domaine de l'accueil et de l'intégration ? *
    - Très favorable *(-> Passez à la Q44)*
    - Favorable *(-> Passez à Q44)*
    - Défavorable
    - Très défavorable

43. Pourriez-vous préciser les raisons pour lesquelles vous seriez " (très) défavorable " à un mécanisme de coordination des données ? * (Question ouverte)

44. Votre organisation participerait-elle activement au mécanisme de coordination des données entre les acteurs du domaine de l'accueil et de l'intégration ? *
    - Définitivement, oui. *(-> Passez à Q46)*
    - Oui. *(-> Passez à la Q46)*
    - Non
    - Définitivement, non.

45. Pourriez-vous préciser les raisons pour lesquelles vous ne souhaitez pas participer activement à un mécanisme de coordination des données ? * (Question ouverte)

46. Êtes-vous d'accord ou non avec l'affirmation suivante : "Une plateforme digitalisée sécurisée permettant de partager des données et des infos entre les membres du mécanisme de coordination est nécessaire dans le cadre d'un mécanisme de coordination des données entre les acteurs du domaine de l'accueil et de l'intégration" ? *
    - Tout à fait d'accord
    - D'accord
    - Pas d'accord

- Pas du tout d'accord

47. Veuillez préciser pourquoi vous êtes " (pas) d'accord " ou " fortement (pas) d'accord " avec la déclaration précédente. (facultatif)

48. Êtes-vous d'accord ou non avec l'affirmation suivante : "Des réunions physiques/virtuelles sont nécessaires dans le cadre d'un mécanisme de coordination des données entre les acteurs du domaine de l'accueil et de l'intégration." ? *
    - Tout à fait d'accord
    - D'accord
    - Pas d'accord
    - Pas du tout d'accord

49. Veuillez préciser pourquoi vous êtes " (pas) d'accord " ou " fortement (pas) d'accord " avec la déclaration précédente. (facultatif)

50. Votre organisation serait-elle intéressée par une participation aux réunions du mécanisme conjoint de coordination ? * *(les éléments opérationnels concrets seront discutés lors des prochains cycles de consultation)*.
    - Oui *(-> Passez à la Q52)*
    - Non

51. Pourriez-vous expliquer pourquoi ? *

52. Êtes-vous d'accord ou non avec l'affirmation suivante : "Un mécanisme de coordination axé sur l'échange de données au niveau régional et fédéral est suffisant pour améliorer les efforts d'accueil et d'intégration des acteurs concernés. "*
    - Tout à fait d'accord
    - D'accord
    - Pas d'accord
    - Pas du tout d'accord

53. Veuillez préciser pourquoi vous êtes " (pas) d'accord " ou " fortement (pas) d'accord " avec la déclaration précédente. (facultatif)

---

54. Utilisez-vous ou connaissez-vous d'autres mécanismes de coordination en Belgique et/ou dans d'autres pays de l'UE dont les bonnes pratiques pourraient être pertinentes pour la plateforme de coordination souhaitée ? *
    - Oui
    - Non *(-> passez à la Q56)*

55. Veuillez donner des précisions sur ces mécanismes de coordination *.

56. Souhaitez-vous participer à la co-création de ce mécanisme de coordination en participant à une ou plusieurs consultations (max. une demi-journée) ? *
    - o Oui
    - o Non

57. Avez-vous des commentaires/suggestions/réactions sur l'enquête en général et/ou (le développement) du mécanisme de coordination ? (*Question facultative)*

ANNEXE II : Analyse des résultats par question d'enquête

	Réponse à la question	Analyse des réponses
1	Nom de votre organisation	Au total, 57 organisations ont répondu à l'enquête, dont 24 ont répondu en français et 33 en néerlandais.
2	Département au sein de l'organisation	Les répondants ont indiqué leur département respectif au sein de l'organisation dans laquelle ils travaillent.
3	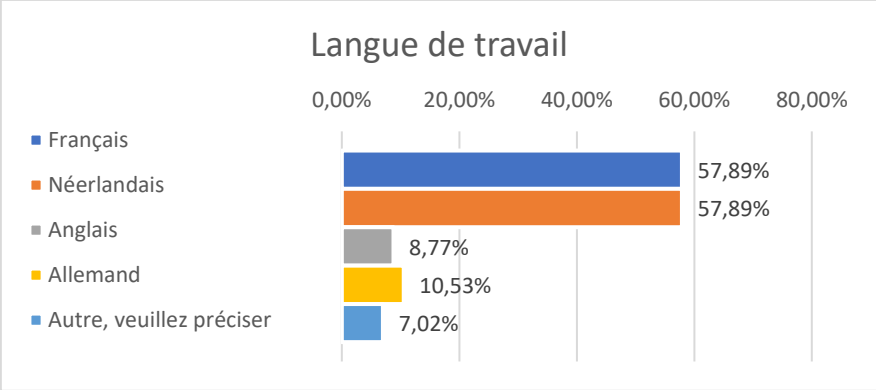	La plupart des organisations ont indiqué le néerlandais et/ou le français comme langue de travail, avec un nombre égal de répondants par langue, tandis qu'un plus petit groupe d'organisations utilise l'allemand ou l'anglais. Cela reflète assez bien le groupe cible de l'enquête ainsi que le paysage institutionnel en Belgique, étant donné que les organisations au niveau national/fédéral ont généralement le néerlandais et le français comme langue de travail. Parmi les 7% d'organisations qui ont choisi "autre", le russe et l'ukrainien ont été spécifiés dans les réponses.
4	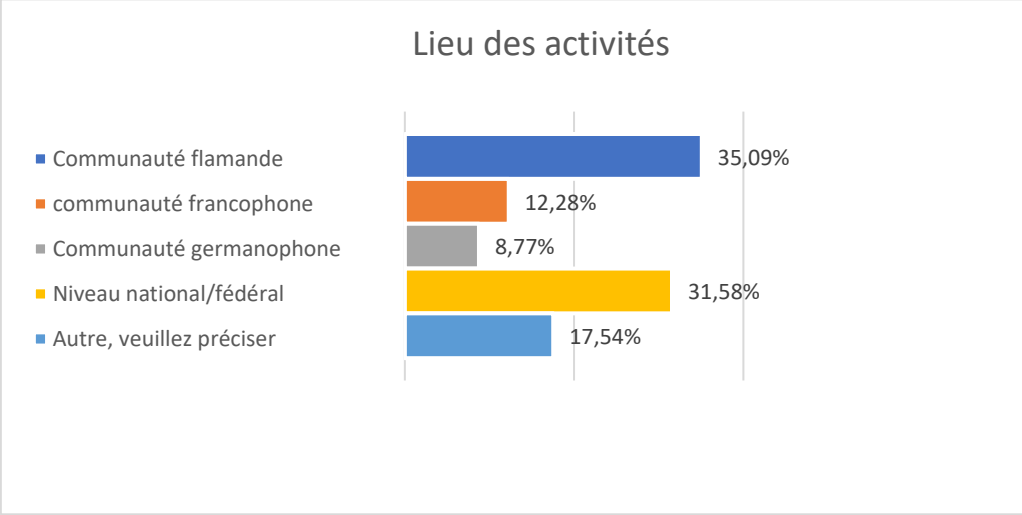	Comme au troisième trimestre, les réponses au quatrième trimestre sont assez équilibrées : environ 30-35% des organisations ont des activités soit dans la communauté néerlandophone, soit au niveau national/fédéral, tandis que 12% sont situées dans la communauté francophone et 9% dans la communauté germanophone. Parmi les organisations qui ont choisi "autre", la plupart sont actives dans une zone spécifique de la communauté francophone (région de Bruxelles-Capitale, région wallonne, provinces ou zones géographiques spécifiques), ce qui compense la faible représentation de la communauté francophone dans ce graphique.

5	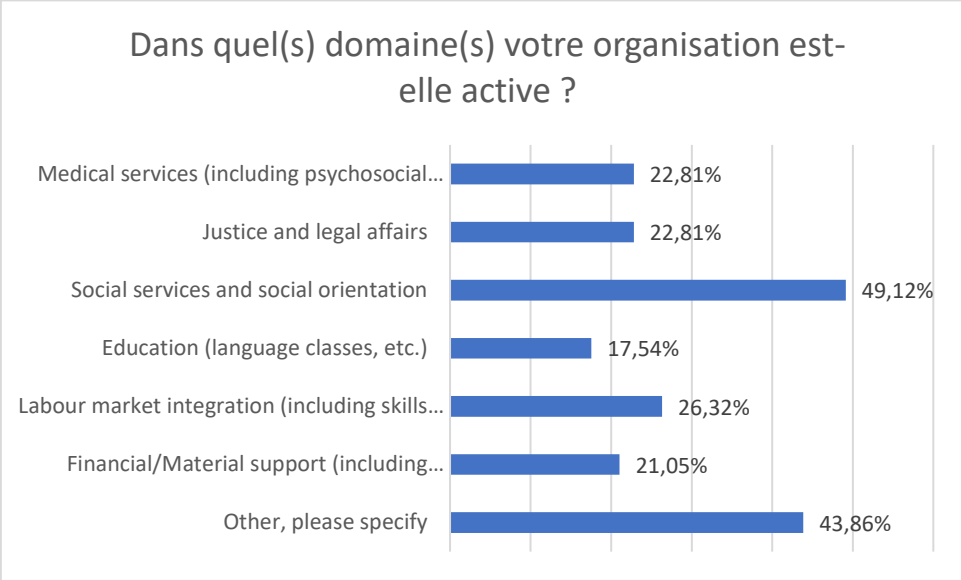	Près de la moitié des répondants ont indiqué "services sociaux et orientation sociale" en réponse à la Q5, ce qui pourrait être dû au fait que la plupart des organisations du secteur de l'intégration fournissent au moins une forme de services sociaux ou d'information aux nouveaux arrivants. Les réponses sont assez équilibrées entre les autres domaines. Dans la catégorie "autre", les réponses étaient, entre autres, orientées vers le secteur public (général), la protection des groupes extrêmement vulnérables (victimes de la traite, enfants), ou la recherche et les statistiques.
6	Pour chaque option que vous avez indiquée à la question précédente, pourriez-vous nous fournir quelques détails supplémentaires sur le type de soutien ou d'activités de votre organisation ?	L'analyse de la Q6 met en évidence le fait que de nombreuses organisations ayant répondu à l'enquête sont actives dans plusieurs types de soutien. Les détails supplémentaires fournis s'alignent bien avec les domaines énumérés à la Q5.

Support for people with disabilities
Legal support
Monitoring residence status
Psychosocial support
Information exchange
Integration
Material support
Financial support
Prevention of infectious diseases
Advocacy and awareness raising
No explanation
Lobbying authorities
Information and guidance
Various types of support
Language course
Thematic coordination at national level to monitor policies
Unemployment benefit
Providing social services
Research
Accompany CPAS
Monitoring social work
Provide guardianship to UMCs
Providing insurance
Facilitating access to labor market
Reception
Assistance to host families, refugees, local authorities, lawyers and other organizations
Combating social fraud

7	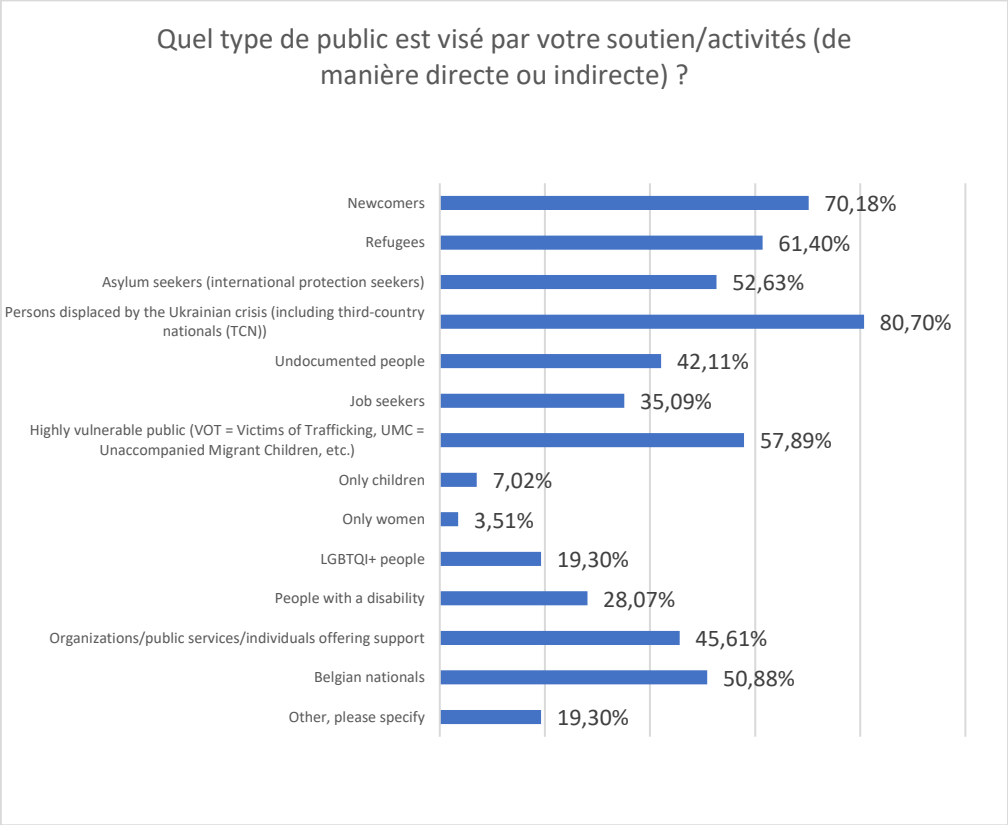	La Q7 montre que la plupart des organisations (environ 80%) soutiennent les personnes déplacées par la crise ukrainienne, ce qui reflète bien le groupe cible de l'enquête. En outre, la plupart des organisations fournissent des services aux nouveaux arrivants en général, aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, ou à un public très vulnérable (notamment les victimes de la traite et les enfants non accompagnés). Un peu plus de la moitié des organisations fournissent également des services aux ressortissants belges, ce qui reflète le fait que parmi les organisations qui ont répondu à l'enquête, beaucoup sont des services publics. En outre, un nombre important d'organisations (45%) apporte un soutien à d'autres organisations qui, à leur tour, offrent un soutien aux bénéficiaires.
8	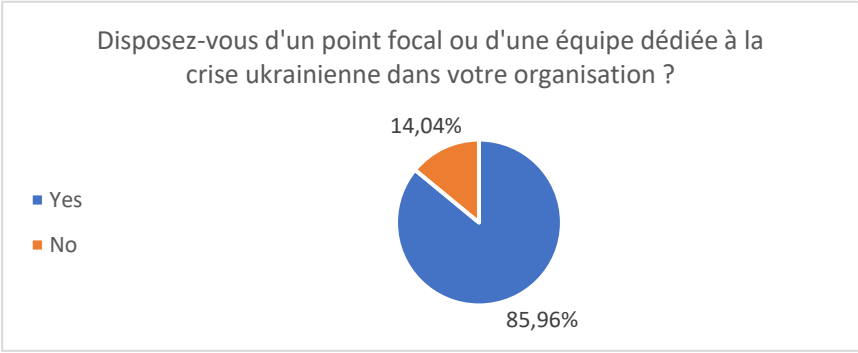	Une grande majorité des répondants ont un point focal ou une équipe dédiée à la crise ukrainienne dans leur organisation. Cela indique que les conséquences de la crise en Ukraine ont été une priorité pour de nombreuses organisations. Cela suggère également que l'enquête a ciblé un public pertinent d'organisations impliquées dans la réponse à l'afflux de personnes déplacées en provenance d'Ukraine.

9	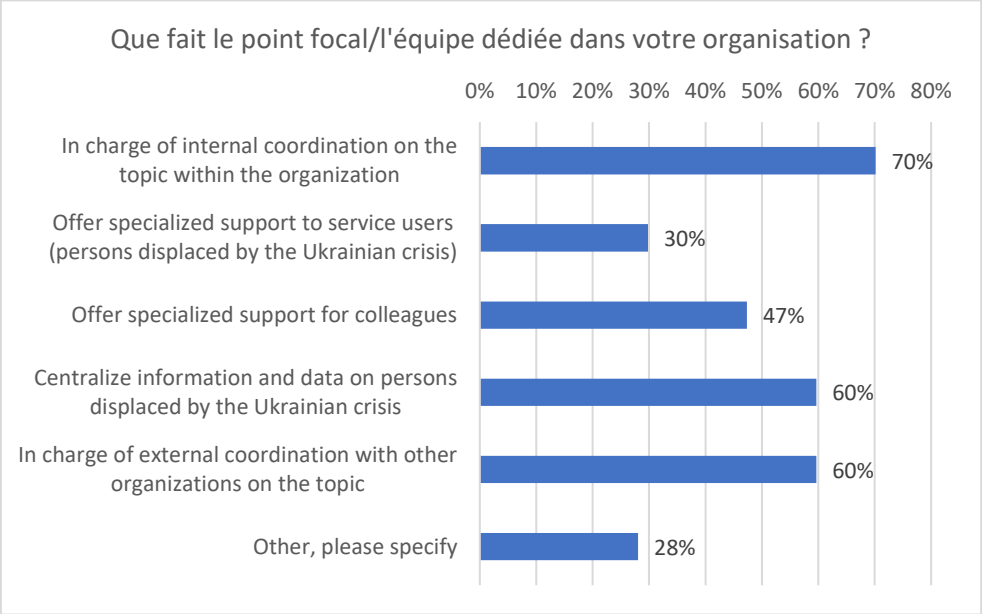	Les réponses à la Q9 soulignent que les activités d'un point focal ou d'une équipe dédiée à la crise ukrainienne sont principalement liées à la coordination : soit en interne (au sein de l'organisation), soit en externe (avec d'autres organisations). Beaucoup se concentrent également sur la centralisation des informations et des données sur les personnes déplacées par la crise ukrainienne. Il est important de noter que de nombreuses organisations ont indiqué des réponses multiples à la Q9, soulignant la multitude d'activités au sein d'une même organisation liées à la crise ukrainienne.
10	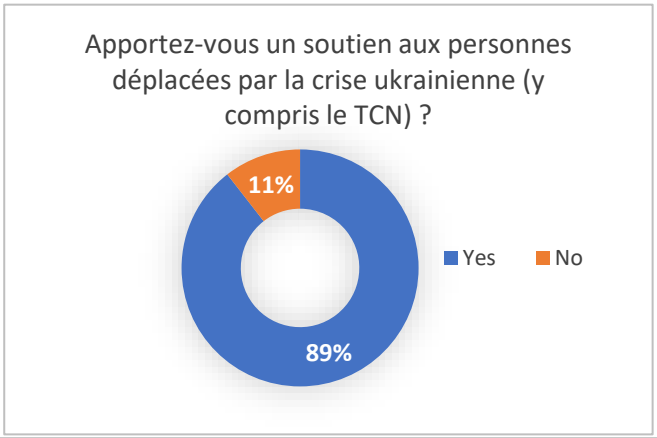	S'appuyant sur les résultats des questions 7 à 9, les réponses à la question 10 soulignent qu'une grande majorité des organisations qui ont répondu à l'enquête offrent un soutien aux personnes déplacées d'Ukraine, soit en tant qu'organisation de première ligne, soit en tant qu'organisation secondaire, soit les deux.
11	Pourriez-vous préciser quel type de soutien les personnes déplacées par la crise ukrainienne (y compris les TCN) utilisent au sein de votre organisation (en tant qu'organisation de première ligne et/ou secondaire) ?	De nombreuses réponses à la Q11 soulignent la fourniture d'informations, l'intégration sur le marché du travail et l'aide matérielle/financière comme types de soutien offerts aux

		personnes déplacées d'Ukraine. Ces types de soutien sont également reflétés dans les réponses à Q5-6.
12	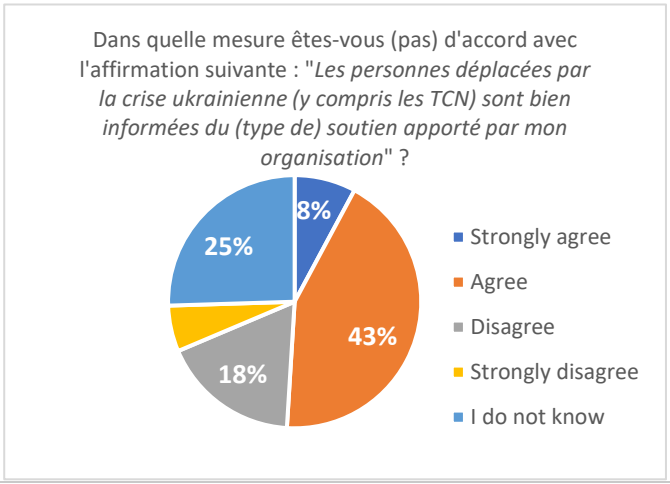	Sur les 51 organisations qui apportent un soutien aux personnes déplacées par la crise en Ukraine, environ la moitié ont indiqué qu'elles sont (tout à fait) d'accord pour dire que ce groupe cible est bien informé du (type de) soutien apporté par leur organisation, tandis que 25% ont indiqué ne pas savoir.

13	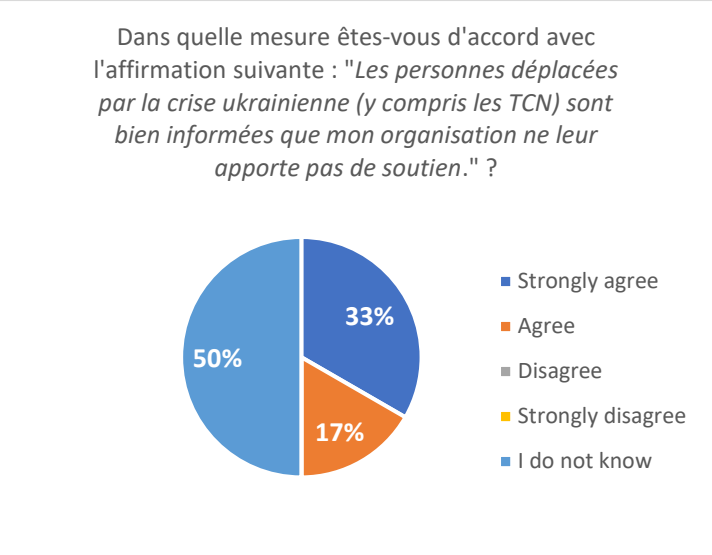	Sur les 6 organisations qui n'offrent aucun soutien aux personnes déplacées d'Ukraine, la moitié est d'accord pour dire que ce groupe est conscient du fait qu'il n'offre pas de soutien, tandis que l'autre moitié ne le sait pas.
14	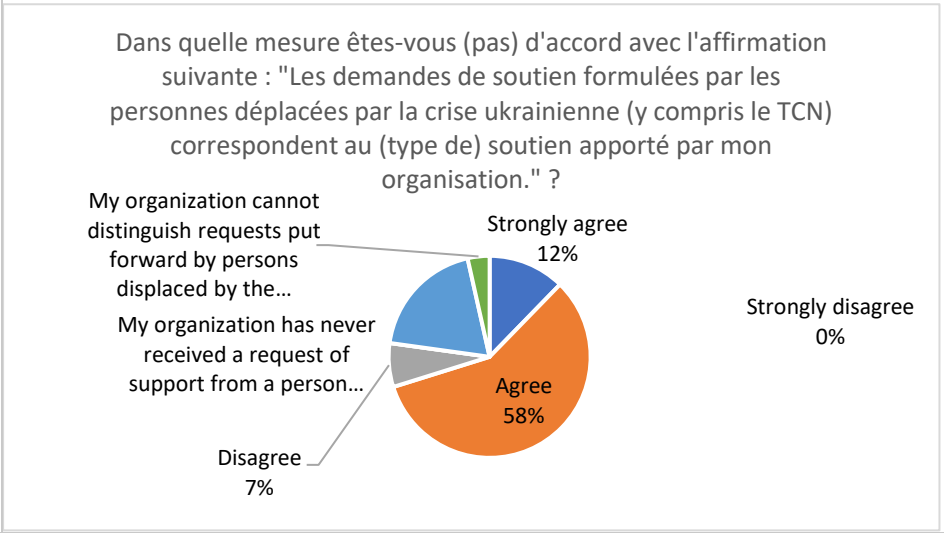	La Q14 montre que la majorité des répondants sont d'accord pour dire que les demandes de soutien que leurs organisations reçoivent des personnes déplacées par la crise ukrainienne correspondent au soutien réel (type de soutien) qu'elles offrent. Près de 20% des répondants ont souligné le fait que leur organisation n'a jamais reçu de demande de soutien de la part de ce groupe.

15	En dehors du soutien apporté par votre organisation, quels sont les besoins exprimés par les personnes déplacées par la crise ukrainienne (y compris les ressortissants de pays tiers) ? 	L'analyse de la question 15 montre que le besoin le plus exprimé par les personnes déplacées d'Ukraine est le logement. L'intégration au marché du travail, le soutien psychosocial, la santé, l'éducation et le retour/réinstallation sont également indiqués comme des besoins importants.
16	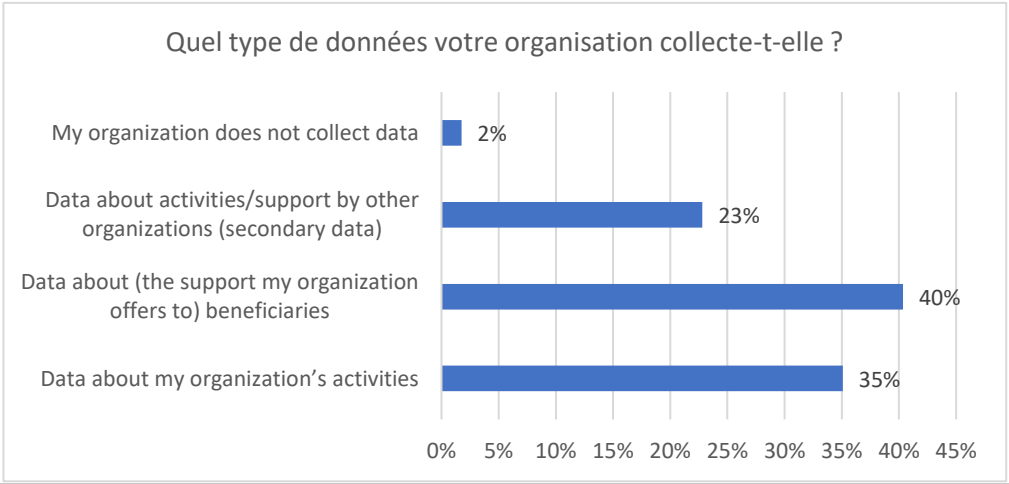	La plupart des personnes interrogées ont indiqué que leur organisation collectait des données soit sur leurs activités, soit sur (le soutien qu'elles offrent aux) bénéficiaires. Parmi tous les répondants, un seul a indiqué que son organisation ne collectait pas de données. Cela indique un fort potentiel de collecte et d'analyse de données parmi les organisations du groupe cible de l'enquête. *Pour les Q17-33, les pourcentages pour les réponses sont calculés sur la base des 56 organisations qui ont indiqué qu'elles collectent des données dans cette question. Pour les Q20-28, cela s'applique aux pourcentages des réponses liées à la catégorie "concernant tous les bénéficiaires de l'organisation".*

17	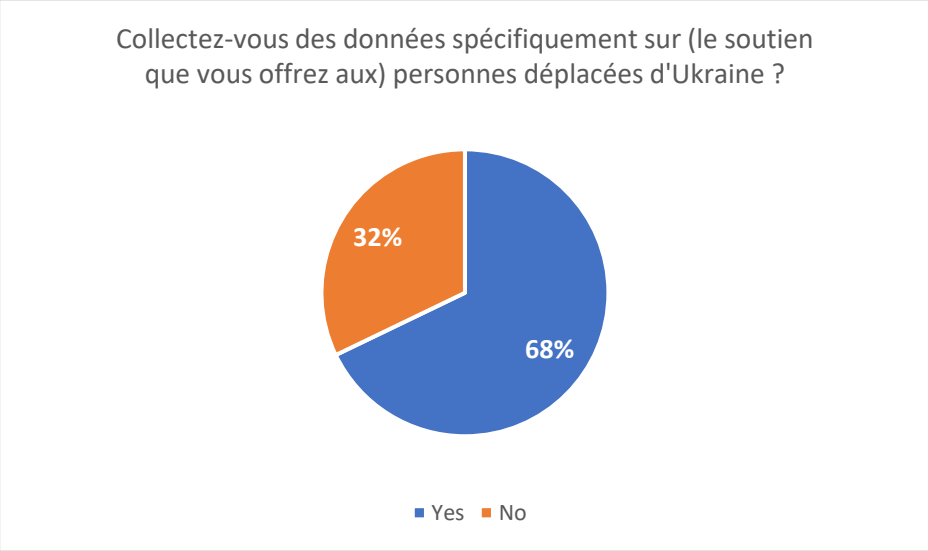	Parmi toutes les organisations qui ont indiqué qu'elles collectent des données, environ deux tiers collectent des données spécifiquement sur (le soutien qu'elles offrent) aux personnes déplacées d'Ukraine. Cela indique à nouveau un potentiel relativement élevé de collecte et d'analyse de données spécifiques à l'afflux de personnes déplacées en provenance d'Ukraine parmi les organisations du groupe cible de l'enquête. *Pour les Q20-28, les pourcentages des réponses liées à la catégorie "concernant les personnes déplacées d'Ukraine (y compris les ressortissants de pays tiers)" sont calculés sur la base des 38 organisations qui ont répondu "oui" à cette question.*
18	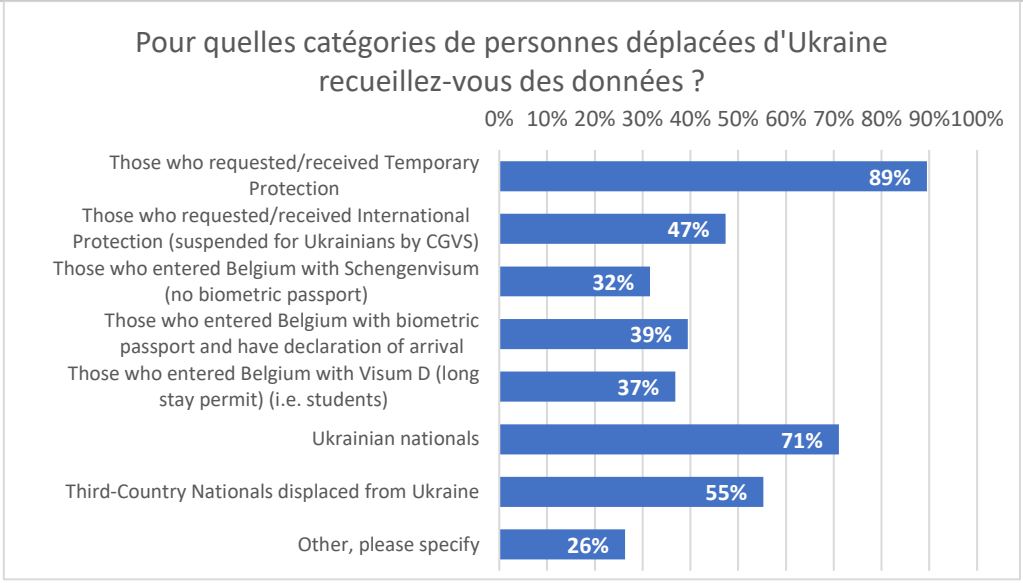	Les 38 organisations qui ont indiqué qu'elles collectaient des données relatives aux personnes déplacées d'Ukraine le font principalement pour les personnes qui ont demandé ou reçu une protection temporaire. Les autres catégories indiquées sont les ressortissants ukrainiens en général (qui pourraient inclure les personnes de nationalité ukrainienne qui ne résident pas en Belgique sous protection temporaire), les ressortissants de pays tiers déplacés d'Ukraine spécifiquement, et ceux qui ont demandé une protection internationale. En raison du chevauchement important au sein de ces catégories, les organisations peuvent avoir indiqué plusieurs réponses pour désigner le même groupe cible.

19	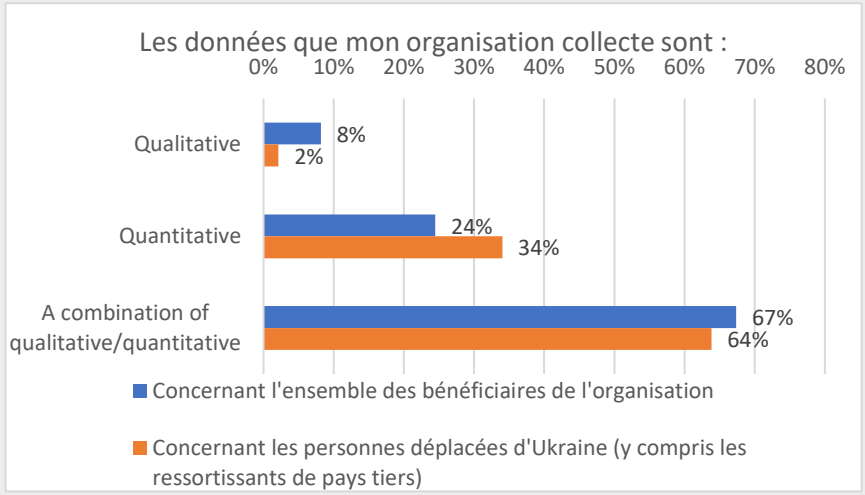	49 répondants ont répondu à la Q19 concernant tous les bénéficiaires de l'organisation et 47 concernant les personnes déplacées d'Ukraine, ce qui indique que certains répondants ont ignoré cette question. Parmi ceux qui ont répondu, la majorité a indiqué que leur organisation collecte une combinaison de données quantitatives et qualitatives. Un petit groupe d'organisations ne recueille que des données qualitatives.
20	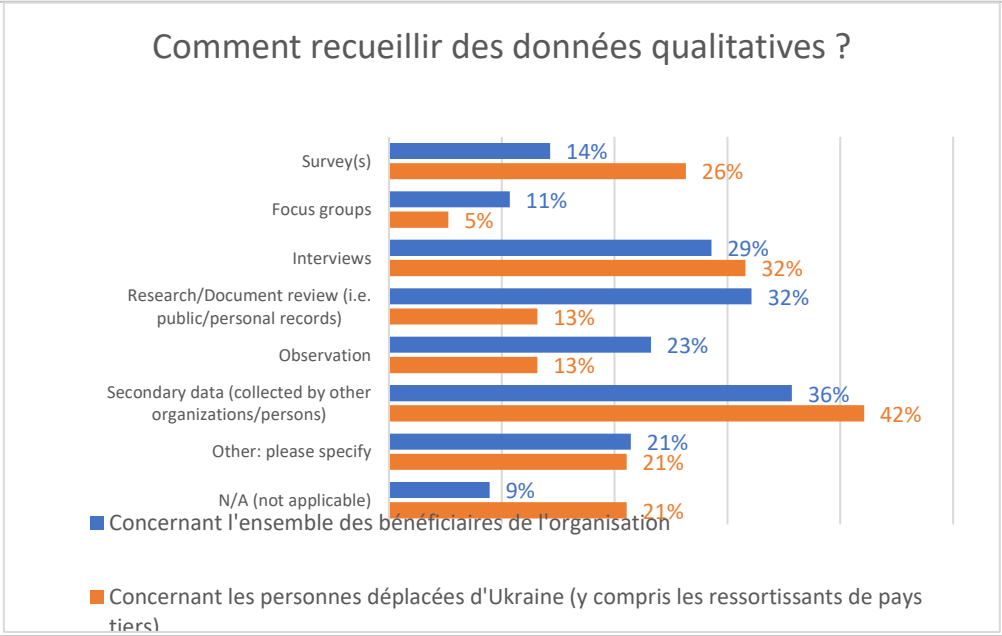	Les principales méthodologies de collecte de données qualitatives parmi les organisations interrogées pour les deux groupes, comme l'ont indiqué les répondants, sont les données secondaires (qui sont des données collectées par d'autres organisations) et les entretiens. Pour les personnes déplacées d'Ukraine en particulier, les répondants ont indiqué que les enquêtes étaient une autre méthode clé ; pour les bénéficiaires des organisations en général, la recherche/l'examen des documents et l'observation ont été mis en avant. Dans les réponses "autres", la collecte de données électroniques par le biais de processus automatisés a été la plus mentionnée.

21	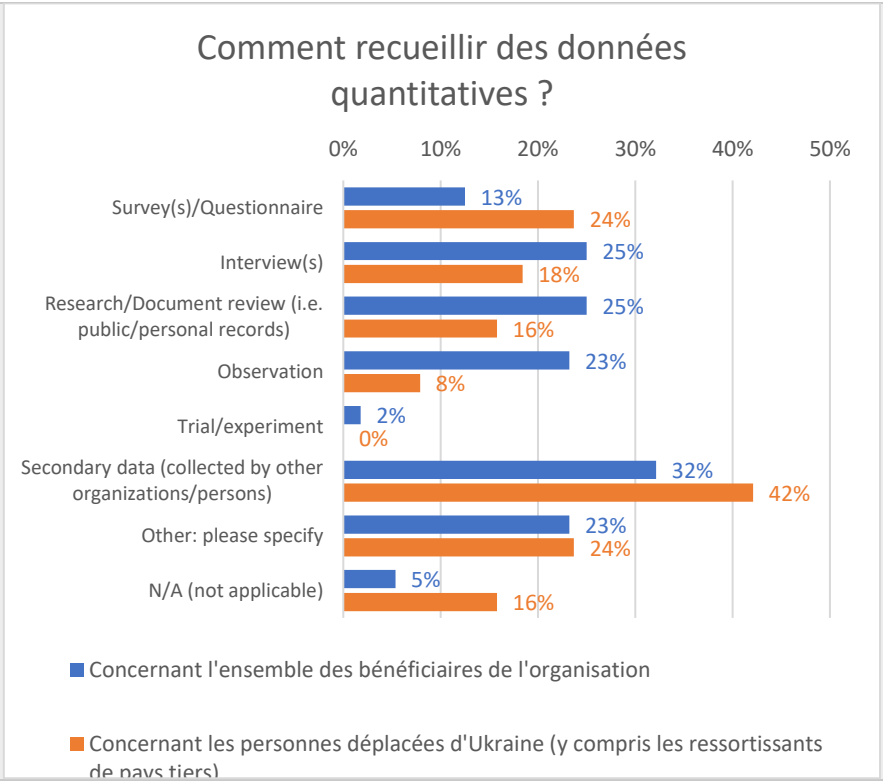	Les réponses à la Q21 sont très similaires à celles de la Q20 : pour les méthodologies de collecte de données quantitatives, la plupart des répondants ont indiqué des données secondaires, en particulier concernant les personnes déplacées d'Ukraine. Les entretiens, la recherche/l'examen de documents et l'observation ont été bien notés par tous les bénéficiaires des organisations, tandis que les enquêtes et les questionnaires sont des méthodologies populaires pour collecter des données sur les personnes déplacées d'Ukraine. Dans les réponses "autres", la collecte électronique de données par le biais de processus automatisés a été la plus mentionnée.
22	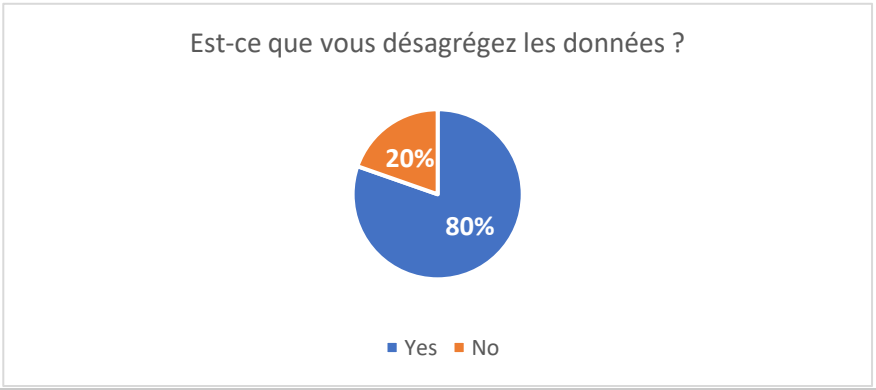	La question 22 montre que la majorité des organisations, environ 80%, désagrègent leurs données. *Pour la Q23, les pourcentages des réponses sont calculés sur la base du nombre d'organisations ayant indiqué "oui" à cette question.*

23

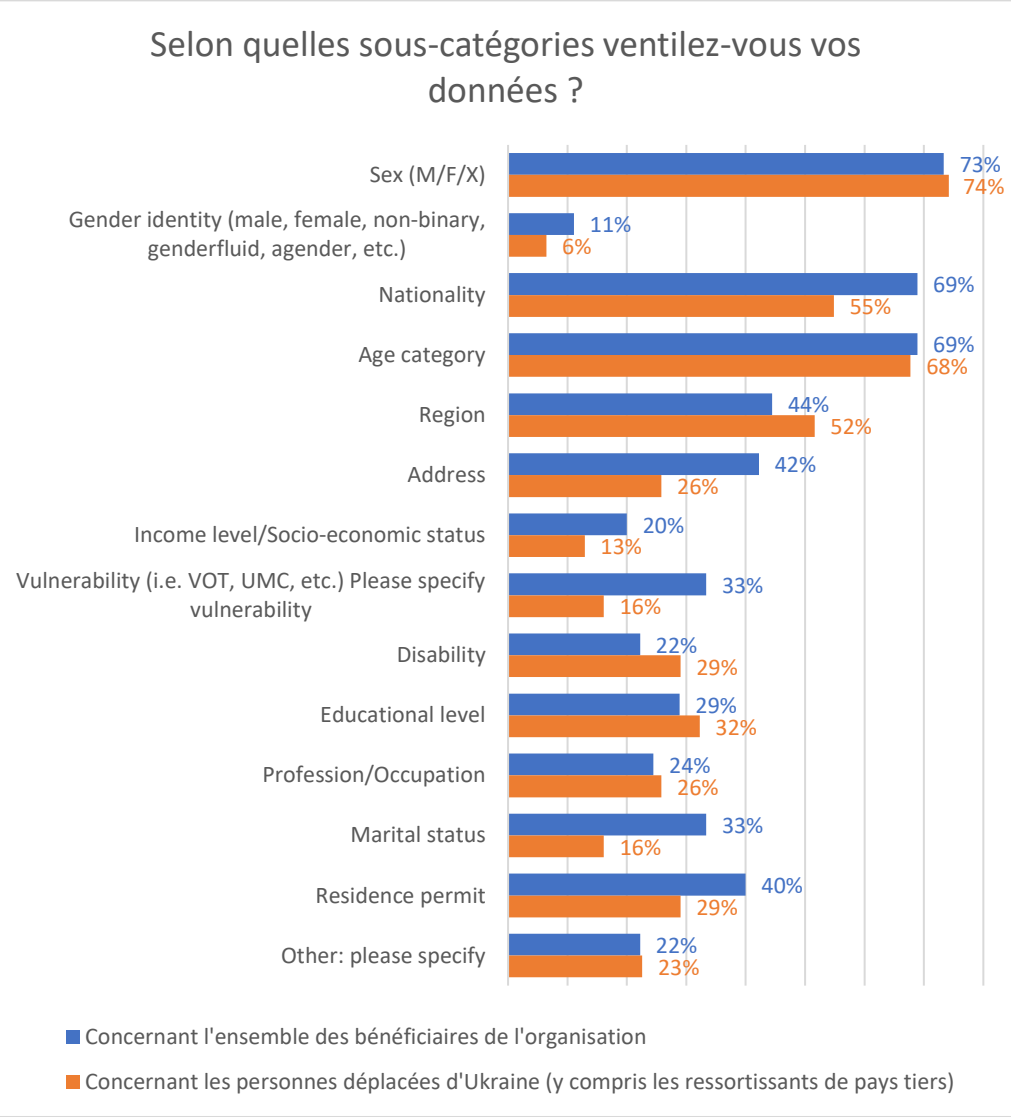

Q23 montre que la sous-catégorie la plus utilisée par les répondants pour désagréger les données est le sexe, suivie de la nationalité et de l'âge. C'est le cas tant pour les données concernant l'ensemble des bénéficiaires de l'organisation que pour celles concernant les personnes déplacées d'Ukraine. En revanche, certaines sous-catégories ne sont pas autant utilisées pour les personnes déplacées d'Ukraine que pour l'ensemble des bénéficiaires, notamment l'adresse, la vulnérabilité, l'état civil et le permis de séjour.

24	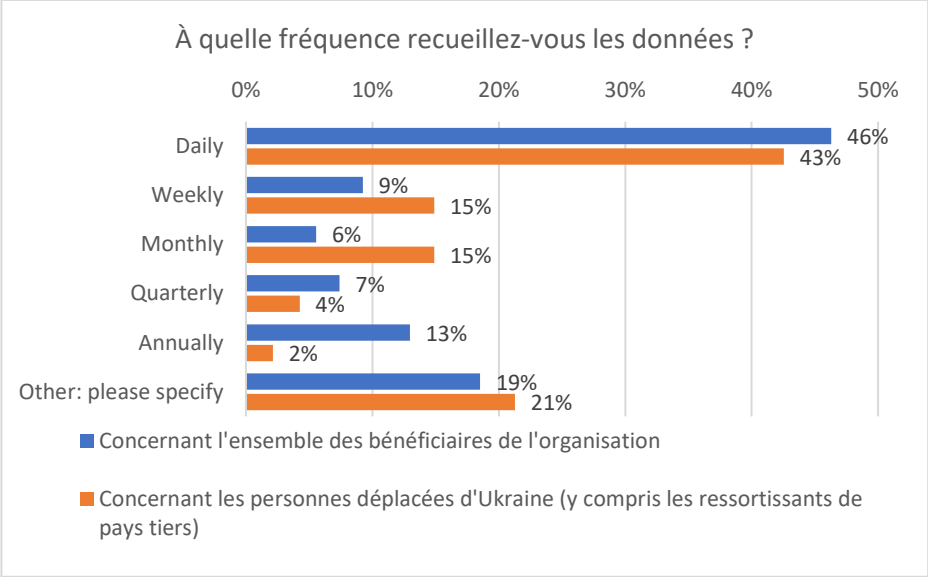	Les réponses à la Q24 montrent que les données sont collectées *quotidiennement* par plus de 40% des répondants, qu'ils collectent des données sur les personnes déplacées ukrainiennes ou sur tous les bénéficiaires. Dans les spécifications des réponses "autres", plusieurs répondants ont mentionné un processus de collecte bihebdomadaire, un processus de collecte continu, ou un effort de collecte ad-hoc basé sur des demandes.
25	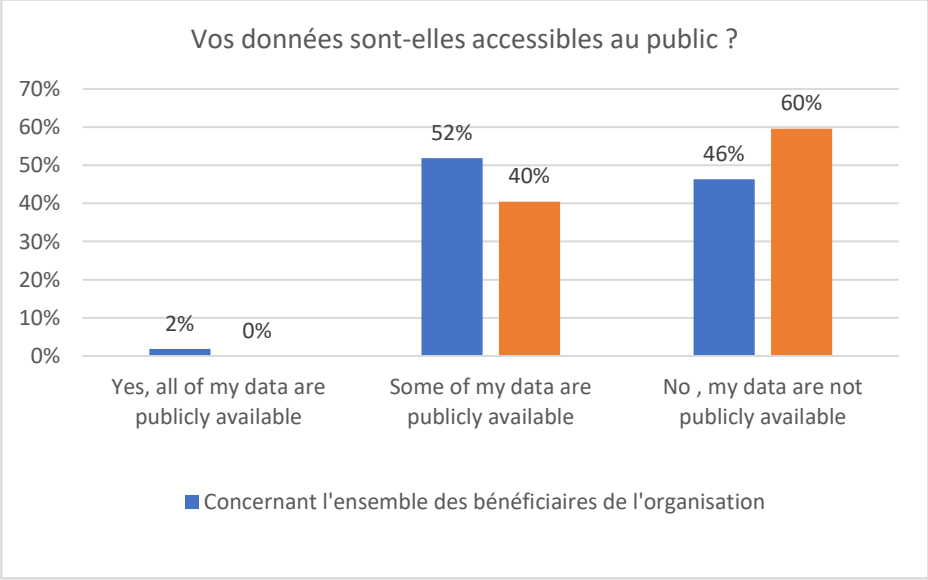	Q25 indique que les données collectées par la plupart des organisations (60%) sur les personnes déplacées d'Ukraine ne sont pas accessibles au public. Ce chiffre tombe à 46% pour les données concernant l'ensemble des bénéficiaires. Lorsqu'il s'agit de la réponse "certaines de mes données sont accessibles au public", la tendance est inversée, les données concernant tous les bénéficiaires étant les plus publiques (52%) et les données concernant les personnes déplacées d'Ukraine étant les moins publiques (40%). Seuls 2% ont indiqué que toutes leurs données concernant tous les bénéficiaires de l'organisation sont accessibles au public. Ce chiffre tombe à 0% lorsqu'il s'agit des données concernant les personnes déplacées d'Ukraine.

26	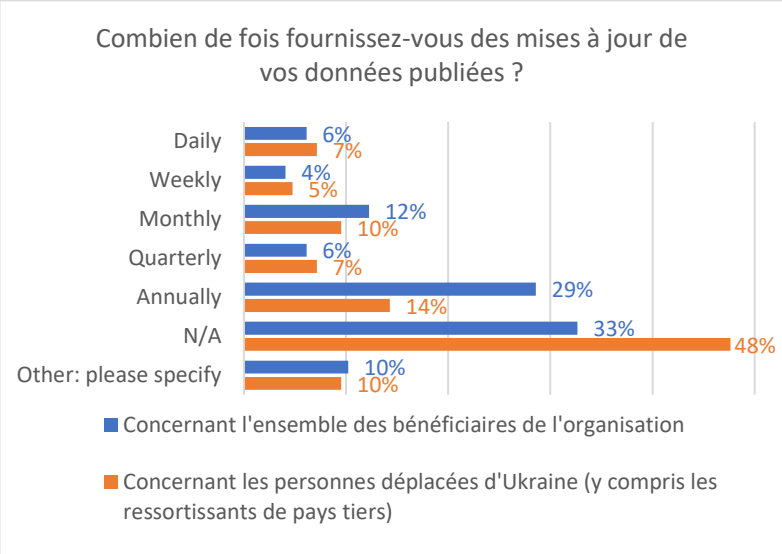	La plupart des répondants ont indiqué que la Q26 ne leur était pas applicable. Ce chiffre est particulièrement élevé en ce qui concerne les données sur les personnes déplacées d'Ukraine (48%). On peut supposer que cela est dû à un bug technique dans le logiciel d'enquête, dirigeant les répondants qui ont indiqué que les données de leur organisation ne sont pas disponibles publiquement vers cette question même si elle ne s'applique pas à eux. Cependant, il n'y a aucune preuve de cette hypothèse. Pour les répondants qui n'ont pas choisi l'option "N/A", la plupart d'entre eux fournissent des mises à jour *annuelles* de leurs données concernant tous leurs bénéficiaires (29%) et les personnes déplacées d'Ukraine (14%).
27	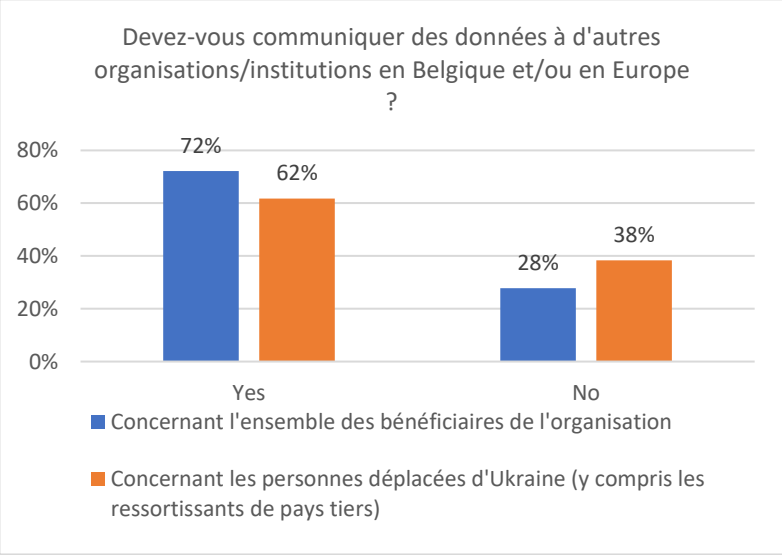	Q27 montre que la plupart des organisations doivent communiquer des données à d'autres institutions en Belgique et/ou en Europe. C'est le cas pour 72% des organisations en ce qui concerne les données sur l'ensemble de leurs bénéficiaires et pour 62% des organisations en ce qui concerne les données sur les personnes déplacées d'Ukraine.

28	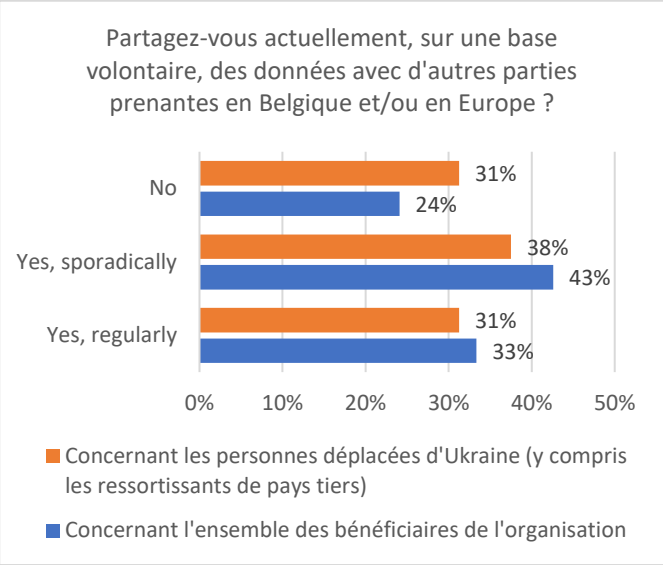	La question 28 indique que la plupart des organisations partagent des données sur une base volontaire avec d'autres parties prenantes en Belgique et/ou en Europe, que ce soit *régulièrement* ou *sporadiquement*, avec environ un tiers des répondants par catégorie. Cependant, un groupe significatif d'organisations ne partage pas les données sur une base volontaire. Ce groupe est relativement légèrement plus important pour les données concernant les personnes déplacées d'Ukraine.
29	Si oui, avec quelles organisations/institutions ? Si non, pourquoi pas ? 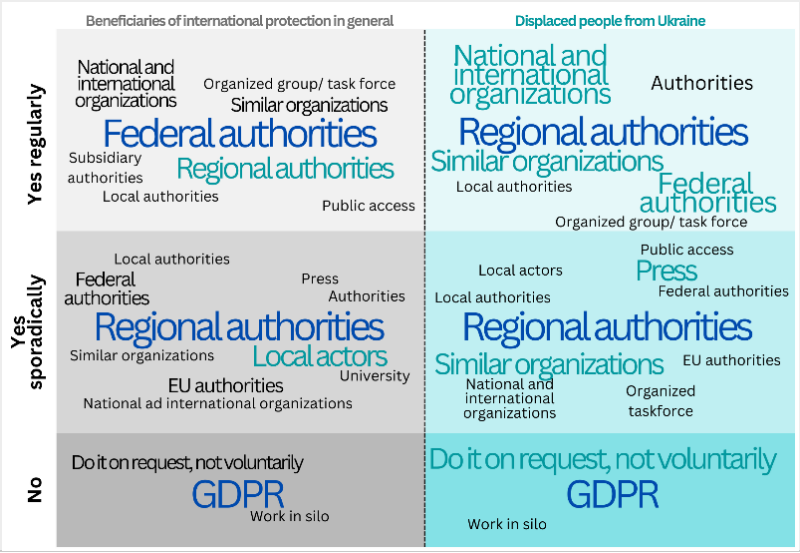	Dans le prolongement de la Q28, cette question montre que lorsqu'il s'agit de données concernant les bénéficiaires de la protection internationale en général qui sont partagées *régulièrement, les* données sont partagées principalement avec les autorités fédérales. Cependant, les données concernant les personnes déplacées d'Ukraine sont partagées principalement avec les autorités régionales. La raison la plus courante invoquée par les répondants pour ne pas partager les données avec d'autres parties prenantes est le GDPR (considérations relatives à la protection des données).

30	Concernant les personnes déplacées d'Ukraine, quels sont les indicateurs pour lesquels vous collectez des données ? 	Le visuel de la Q30 montre que les indicateurs pour lesquels les organisations collectent le plus de données concernant les personnes déplacées d'Ukraine sont très divers. Cela va des données démographiques aux données sur les parcours d'intégration, en passant par les données liées aux domaines organisationnels mentionnés à la Q5, comme les soins de santé, l'emploi ou le logement.
31	Si vous le souhaitez, vous pouvez télécharger un fichier contenant un exemple d'indicateurs ou de types de données pour lesquels votre organisation collecte des données.	Quatre répondants ont téléchargé un fichier avec des exemples.
32	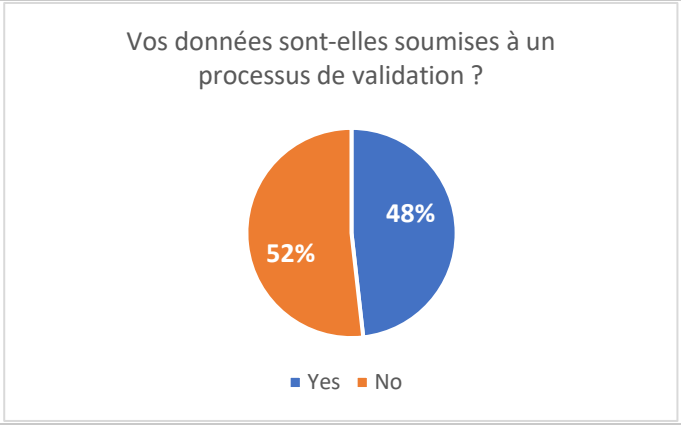	La question 32 montre que 52% des répondants ont un processus de validation de leurs données, tandis qu'un groupe significatif de 48% ne valide pas ses données.

33	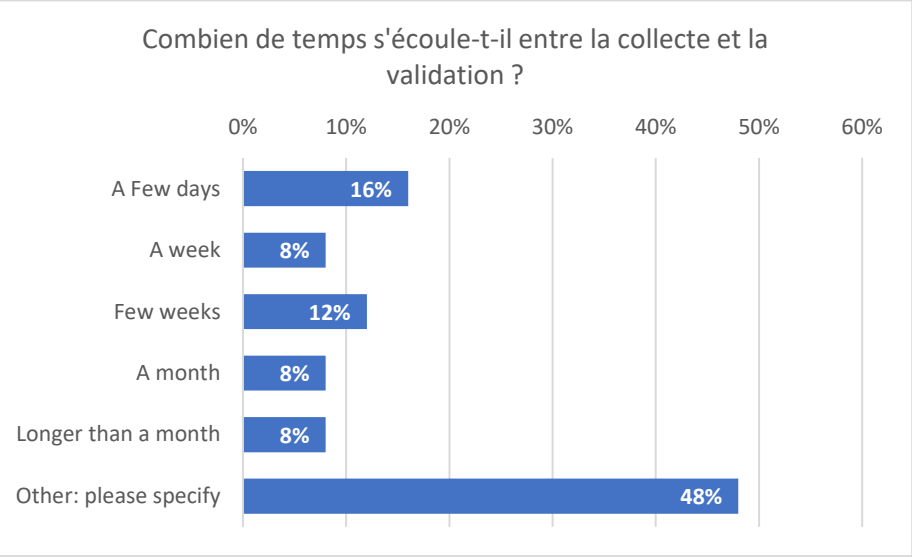	Les répondants sont répartis de manière assez égale entre les différentes options, avec une légère majorité indiquant "quelques jours" comme délai de validation, ce qui suggère que le processus de validation a tendance à être assez rapide. Le résultat le plus significatif de la Q33 est le fait que la moitié des répondants ont indiqué "autre". Parmi ceux-ci, la plupart des acteurs mentionnent que le processus de validation est variable et/ou dépend d'un indicateur spécifique.
34	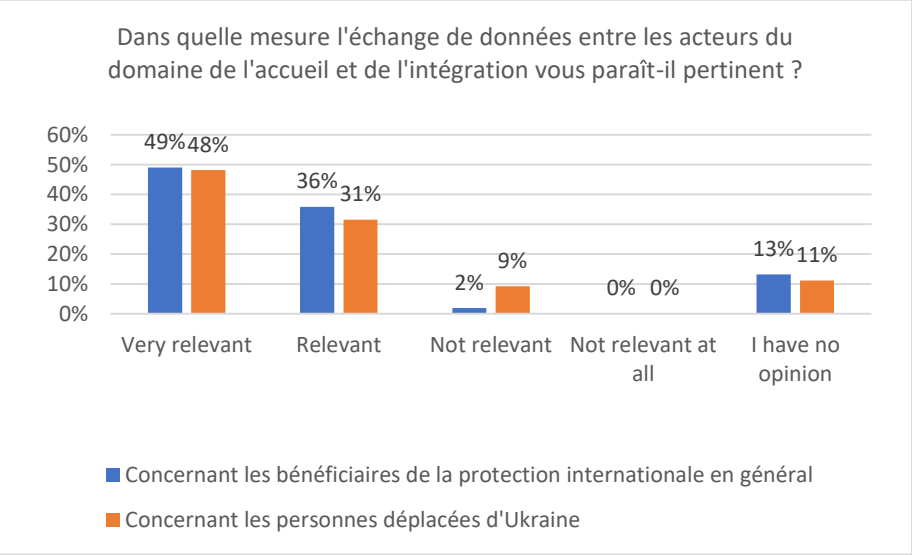	Près de 80% des répondants ont jugé *très pertinent* ou *pertinent* d'échanger des données entre les acteurs du domaine de l'accueil et de l'intégration, qu'il s'agisse de données concernant tous les bénéficiaires ou de données concernant les personnes déplacées d'Ukraine.
35	Veuillez préciser les raisons pour lesquelles la collecte et le partage des données vous concernent (ou non).	Les personnes interrogées pour lesquelles il est (très) pertinent de collecter et de partager des données sur tous les bénéficiaires

	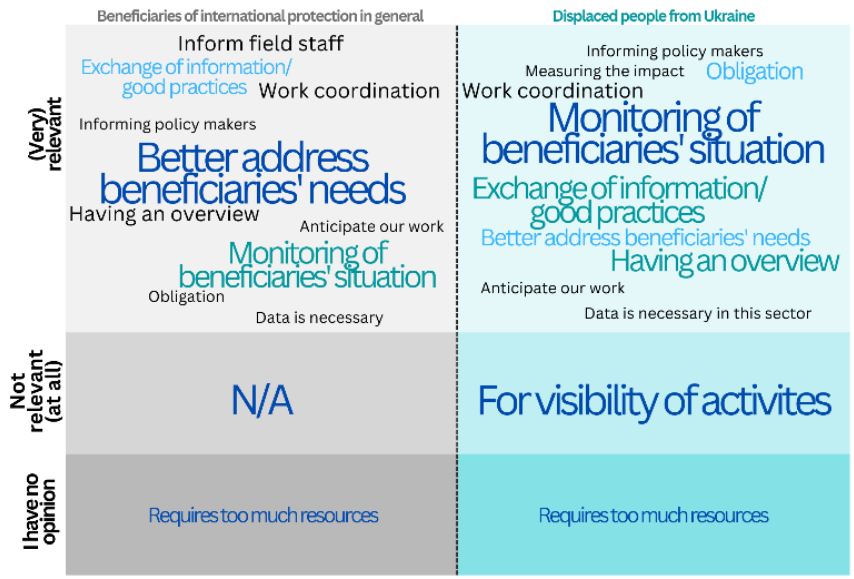	d'une protection internationale ont pour la plupart indiqué que la raison en était que cela permettrait de mieux répondre aux besoins des bénéficiaires. Les personnes interrogées pour lesquelles il est (très) pertinent de collecter et de partager des données sur les personnes déplacées d'Ukraine ont pour la plupart indiqué que la raison en était le suivi de la situation des bénéficiaires. Il est intéressant de noter, à la question 35, que la raison pour laquelle les répondants ont répondu qu'ils n'avaient pas d'opinion sur la collecte et le partage des données est que cela nécessite trop de ressources humaines ou financières.
36	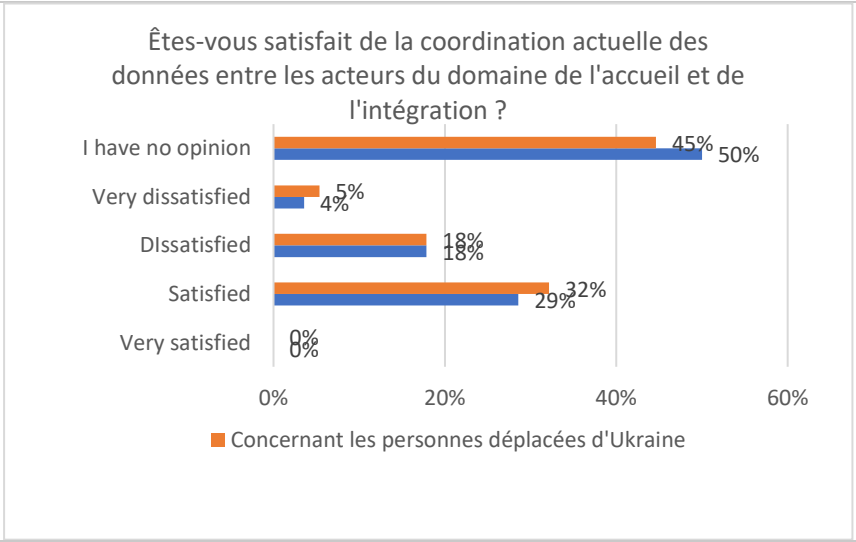	45% à 50% des répondants ont indiqué qu'ils n'avaient pas d'opinion quant à leur satisfaction concernant la coordination actuelle des données entre les acteurs du domaine de l'accueil et de l'intégration. 30% ont indiqué qu'ils étaient satisfaits et près de 20% ont indiqué qu'ils étaient insatisfaits.

37	Veuillez préciser les raisons pour lesquelles vous êtes (non) satisfait de la coordination actuelle des données, par exemple en indiquant les points d'amélioration ou les points forts que vous avez identifiés. 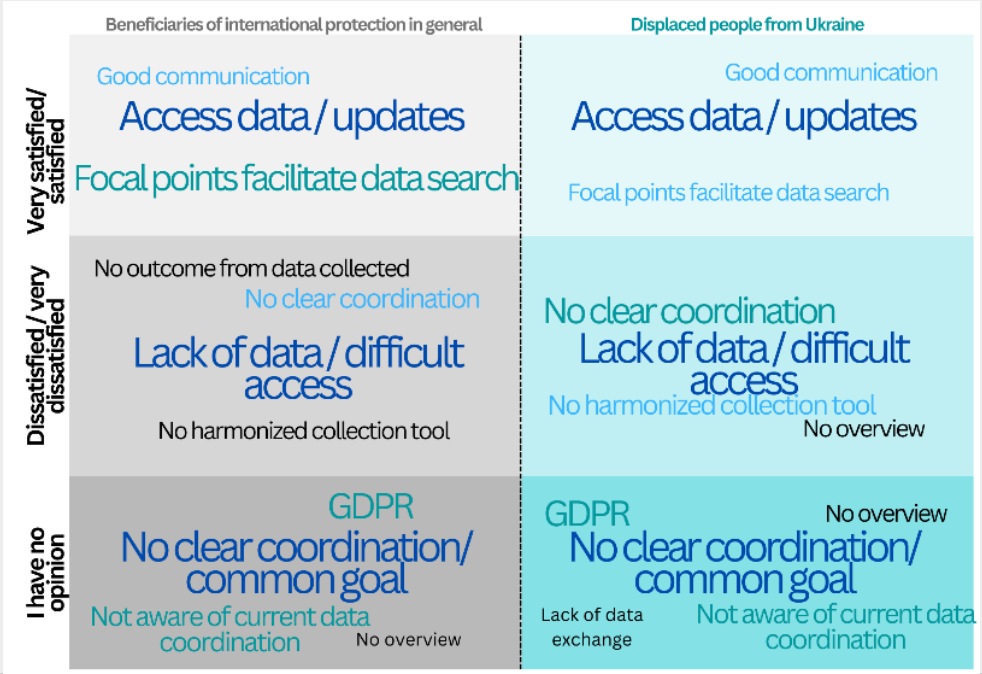	Pour les personnes interrogées qui ont indiqué ne pas avoir d'opinion sur la coordination actuelle des données, les principales raisons de ce choix sont le manque de coordination claire/objectif commun ainsi que les considérations relatives à la protection des données (GDPR). Les répondants qui sont insatisfaits ou très insatisfaits ont surtout indiqué qu'il y a un manque de données ou un accès difficile aux données. Les répondants qui sont satisfaits ou très satisfaits ont indiqué qu'il y a un accès aux données/mises à jour.

38

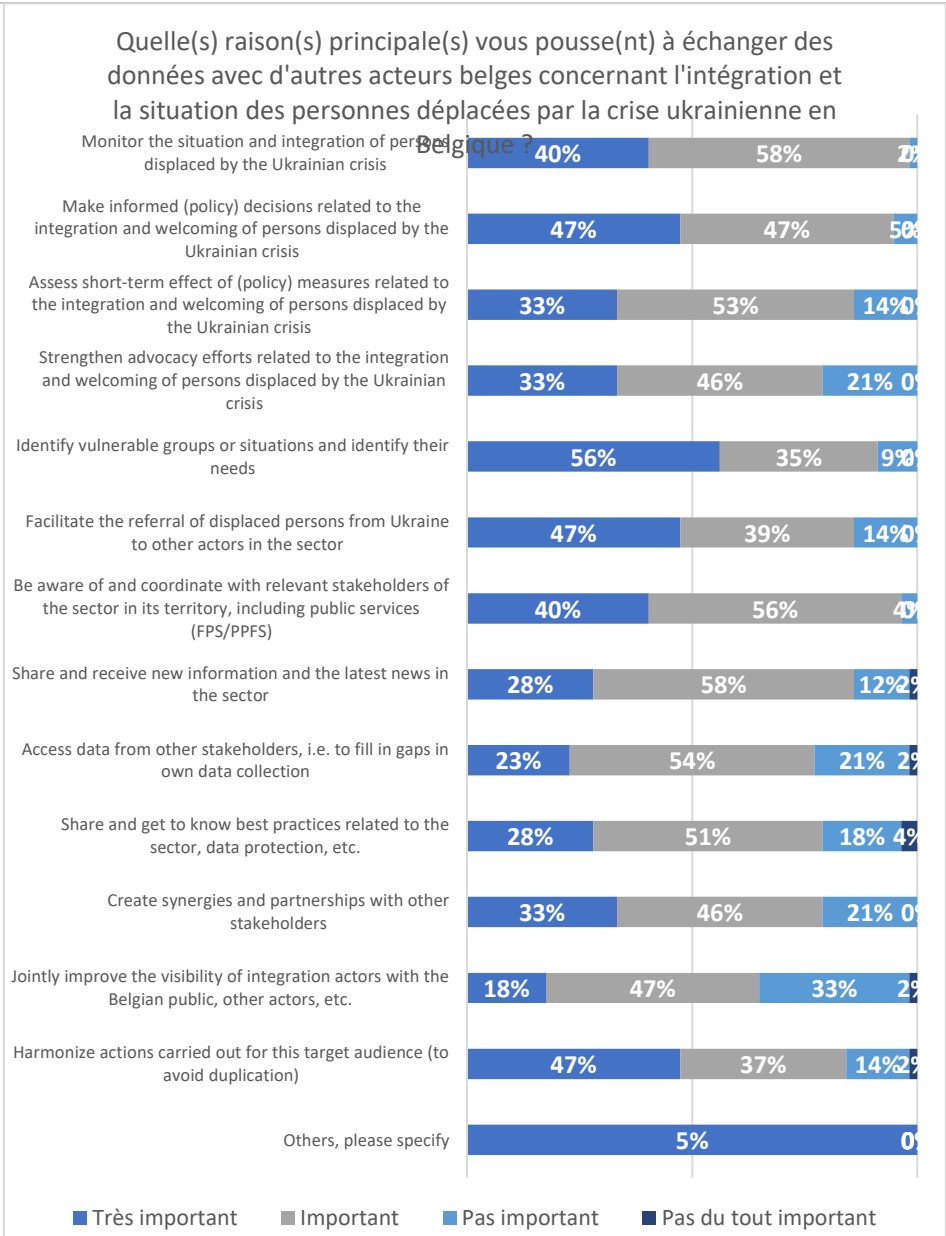

L'identification des groupes ou des situations vulnérables et l'identification de leurs besoins est considérée comme une raison très importante par 56% des répondants pour échanger des données avec d'autres acteurs belges concernant l'intégration et la situation des personnes déplacées par la crise ukrainienne.

Viennent ensuite "faciliter l'orientation des personnes déplacées d'Ukraine vers d'autres acteurs du secteur" et "harmoniser les actions menées pour ce public cible", que 47% des répondants ont évalué comme une raison très importante.

Globalement, si l'on considère ensemble les raisons "très importantes" et "importantes", les raisons que les répondants ont le plus choisies sont les suivantes :

1) Suivre la situation et l'intégration des personnes déplacées par la crise ukrainienne ;
2) Connaître et coordonner avec les acteurs pertinents du secteur sur son territoire, y compris les services publics ;
3) Prendre des décisions (politiques) éclairées concernant l'intégration et l'accueil des personnes déplacées ;
4) Identifier les groupes ou les situations vulnérables et déterminer leurs besoins.

39		Q39 indique que la plupart des organisations seraient prêtes à échanger des données avec les autres organisations dans le cadre d'un mécanisme de coordination conjoint (75%), ce qui est plutôt positif dans le contexte de ce projet. Cependant, une partie importante (25%) n'envisagerait toujours pas d'échanger des données dans le cadre d'un mécanisme de coordination conjoint.
40	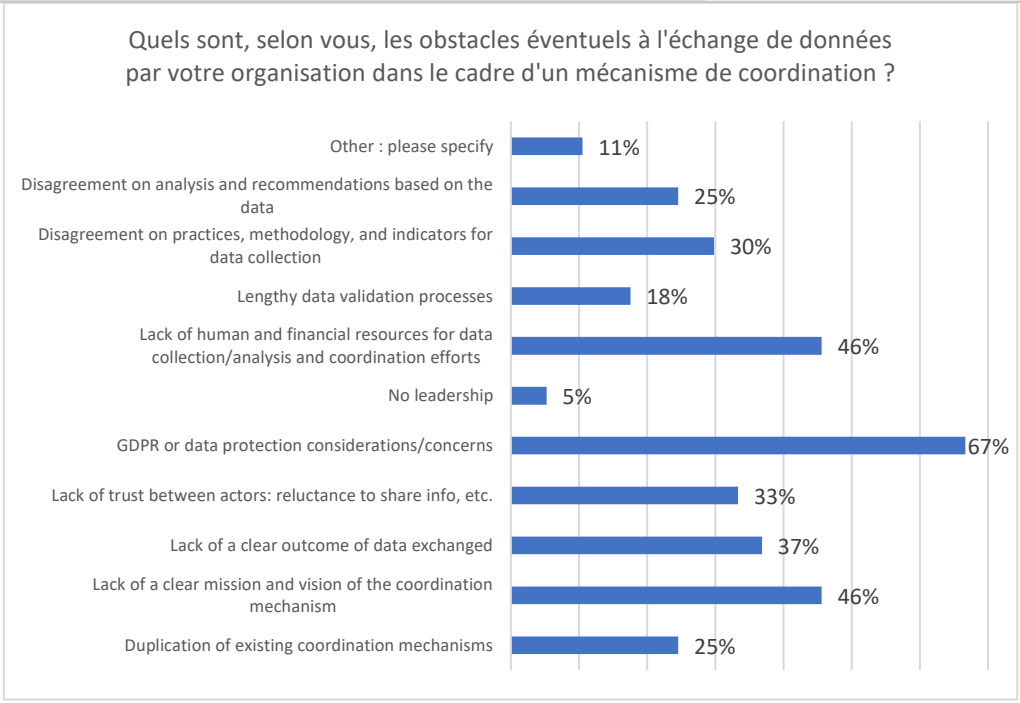	Près de 70% des personnes interrogées considèrent le GDPR ou les considérations relatives à la protection des données comme le principal obstacle qui les empêche d'échanger des données dans le cadre d'un mécanisme de coordination. Vient ensuite le manque de ressources humaines et financières pour la collecte, l'analyse et/ou la coordination des données, ainsi que l'absence de mission et de vision claires de la coordination. Cette question fournit des indications importantes sur les obstacles qui devront être abordés dans la conception du mécanisme de coordination envisagé dans ce projet.

41	Pour chacun de ces obstacles, pourriez-vous nous faire part de votre ou vos idées sur la manière de les contourner ?	De nombreux répondants ont indiqué que l'établissement d'objectifs clairs pour le mécanisme et de procédures claires pour la gestion des données et la production de résultats était une solution clé pour surmonter les obstacles énumérés à la question 40. En outre, la protection des données personnelles a été soulignée, ce qui indique la nécessité de prendre en compte le GDPR à l'avance. Cependant, d'autres obstacles tels que le manque de ressources humaines et financières n'ont pas généré de solutions, et de nombreux acteurs ont également indiqué qu'ils ne pouvaient pas répondre à cette question.
42	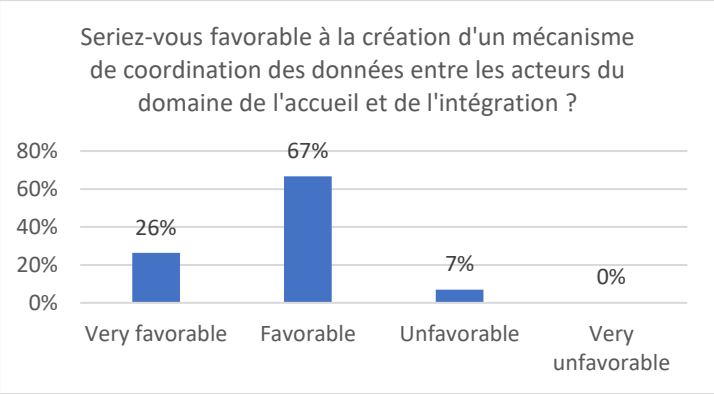	La quasi-totalité des répondants (93%) serait favorable ou très favorable à la création d'un mécanisme de coordination des données entre les acteurs du domaine de l'accueil et de l'intégration.
43	Pourriez-vous préciser les raisons pour lesquelles vous seriez " (très) défavorable " à un mécanisme de coordination des données ?	Très peu de répondants ont indiqué une position défavorable à la création d'un mécanisme de coordination des données à la Q42. Les raisons invoquées étaient principalement le manque d'informations sur les détails d'un tel mécanisme pour fonder la réponse à la Q42, ce qui indique que même si les organisations sont défavorables pour le moment, elles pourraient être convaincues de participer si la conception du mécanisme répond à leurs préoccupations.

44	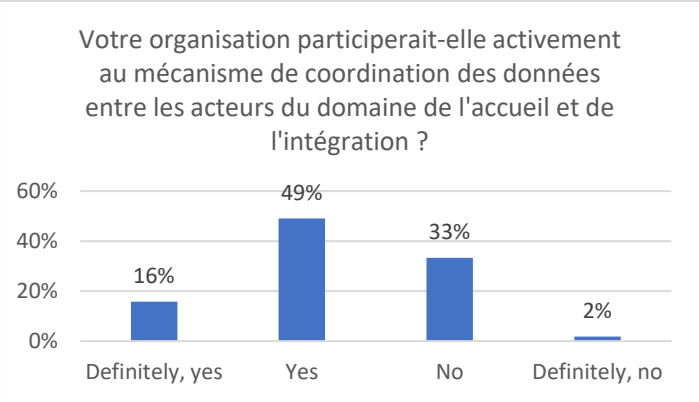	Dans le prolongement de la question 42, lorsqu'on a demandé aux répondants s'ils étaient prêts à s'engager *activement* dans le mécanisme de coordination des données, le pourcentage a chuté à 65%, avec une part importante de répondants (33%) qui ont déclaré qu'ils n'étaient pas prêts à s'engager activement.
45	Pourriez-vous préciser les raisons pour lesquelles vous ne souhaitez pas participer activement à un mécanisme de coordination des données ? 	Un parallèle peut être établi entre les questions Q45 et Q40, car le manque de ressources et les considérations liées au GDPR semblent être les obstacles les plus importants pour que les acteurs s'engagent activement dans le mécanisme de coordination des données.

46	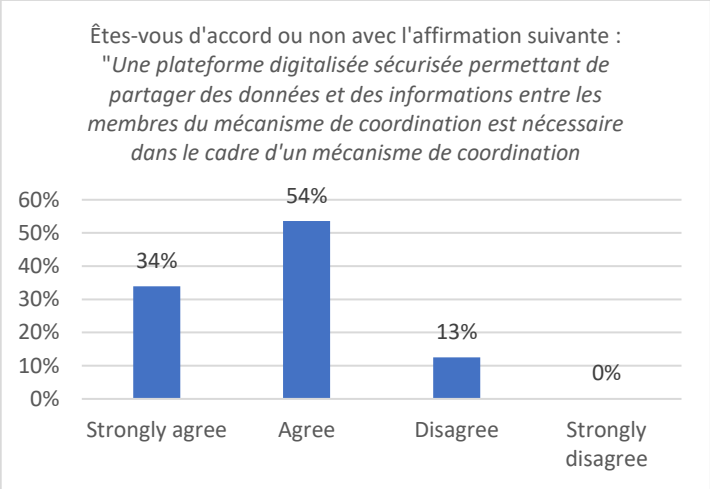	La grande majorité des répondants (88%) sont d'accord ou tout à fait d'accord avec l'affirmation selon laquelle une plateforme numérique sécurisée pour partager des données et des informations entre les membres du mécanisme de coordination est nécessaire dans le cadre d'un mécanisme de coordination des données.
47	Veuillez préciser pourquoi vous êtes " (pas) d'accord " ou " fortement (pas) d'accord " avec la déclaration précédente. 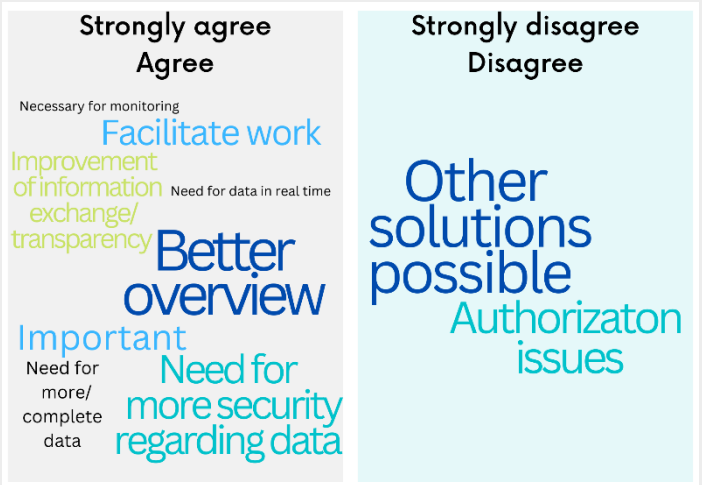	Sur la base des réponses favorables, la nécessité d'une plateforme numérique vient principalement du fait qu'elle fournirait une meilleure vue d'ensemble de la situation et faciliterait à la fois l'échange et la transparence entre les organisations, ainsi que les activités propres des organisations. Ceux qui ne sont pas du tout ou pas du tout d'accord avec l'affirmation de la Q46 le font parce qu'ils trouvent "d'autres solutions possibles" ou qu'il y aurait "des problèmes d'autorisation", faisant potentiellement référence à des considérations liées au GDPR ou aux processus internes de l'organisation.

48	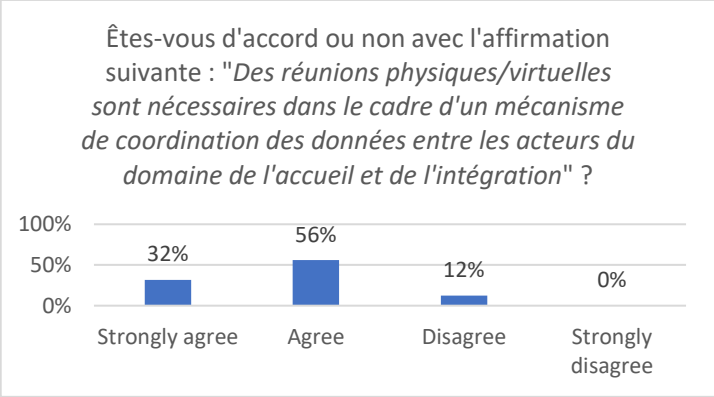	Les répondants sont en grande majorité d'accord ou tout à fait d'accord pour dire que les réunions physiques/virtuelles sont nécessaires dans le cadre du mécanisme de coordination des données.
49	Veuillez préciser pourquoi vous êtes " (pas) d'accord " ou " fortement (pas) d'accord " avec la déclaration précédente. 	Ceux qui sont d'accord ou tout à fait d'accord avec l'énoncé de la Q48 le font principalement parce que cela renforce la collaboration et les aide à connaître/apprendre sur les autres acteurs. Ceux qui ne sont pas d'accord ou pas du tout d'accord indiquent que cela entraînerait trop de travail et qu'il y a déjà trop de consultations en ce moment.

50	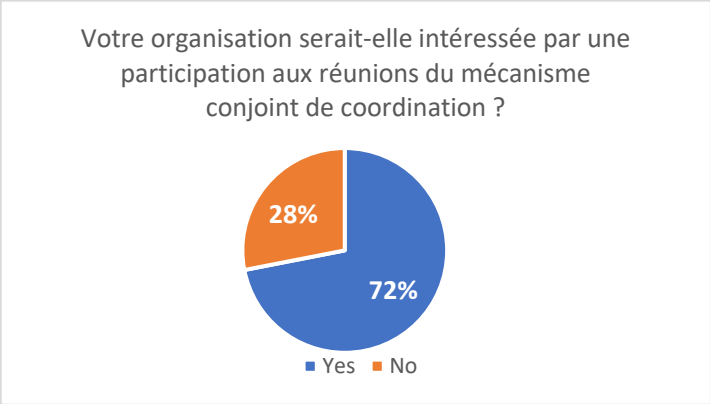	La grande majorité des répondants (72%) serait prête à participer aux réunions du mécanisme de coordination conjoint. Cependant, une partie non négligeable (28%) ne le serait pas.
51	Pouvez-vous expliquer pourquoi ? 	Les raisons indiquées pour ne pas vouloir participer aux réunions du mécanisme de coordination à la Q50 sont que ce n'est pas pertinent pour l'organisation, ou que l'organisation manque de ressources pour le faire.

52	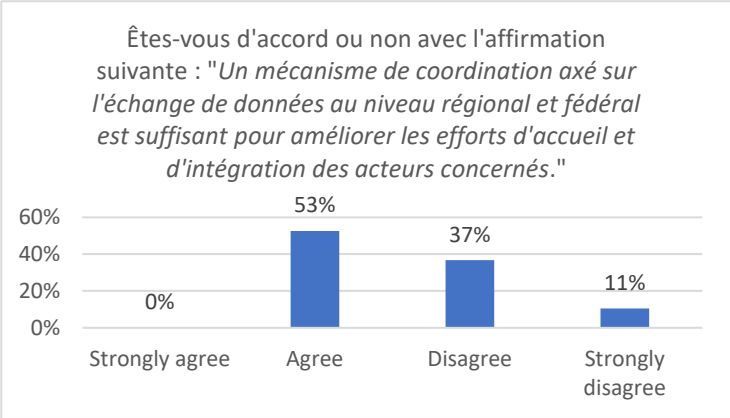	Près de la moitié des répondants ne sont pas d'accord ou pas du tout d'accord avec l'affirmation selon laquelle le mécanisme de coordination devrait uniquement se concentrer sur l'échange de données aux niveaux régional et fédéral.
53	Veuillez préciser pourquoi vous êtes " (pas) d'accord " ou " fortement (pas) d'accord " avec la déclaration précédente. 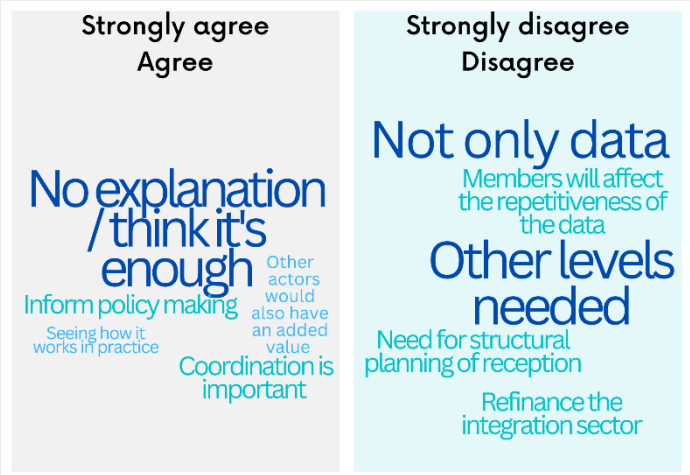	Parmi les répondants qui sont d'accord avec l'énoncé de la Q53, la plupart n'ont pas donné d'explication ou ont simplement déclaré que l'accent mis sur l'échange de données est suffisant pour que le mécanisme fonctionne. Les principales raisons pour lesquelles les répondants ne sont pas d'accord avec l'énoncé de la Q53 sont que l'accent ne devrait pas être mis uniquement sur les données, ce qui indique le souhait d'un objectif du mécanisme qui va au-delà du partage des données, et que d'autres niveaux de coordination (que les niveaux fédéral et régional) doivent être impliqués.

54	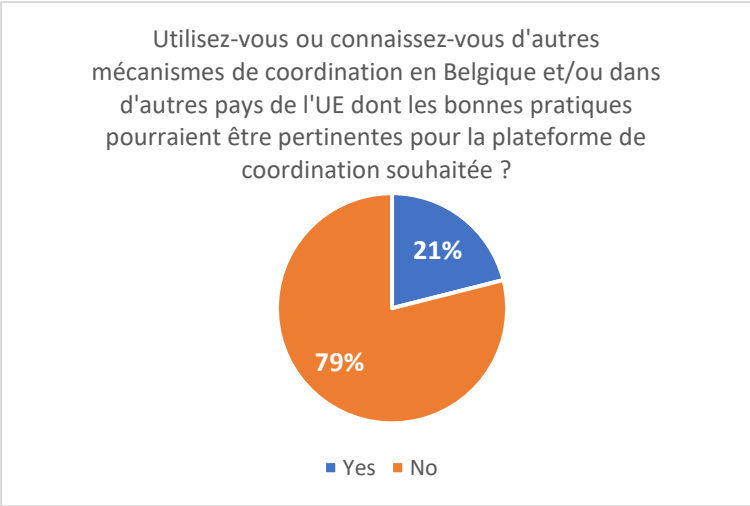	La plupart des répondants (79%) ne connaissent pas d'autres mécanismes de coordination en Belgique et/ou dans d'autres pays de l'UE dont les bonnes pratiques pourraient être pertinentes pour la plateforme de coordination souhaitée.
55	Veuillez donner des précisions sur ces mécanismes de coordination.	12 organisations ont fourni des exemples d'autres mécanismes de coordination, principalement axés sur l'échange de données et d'informations entre les acteurs. La plupart des organisations qui ont fourni des exemples semblent être engagées dans les exemples qu'elles ont énumérés.
56	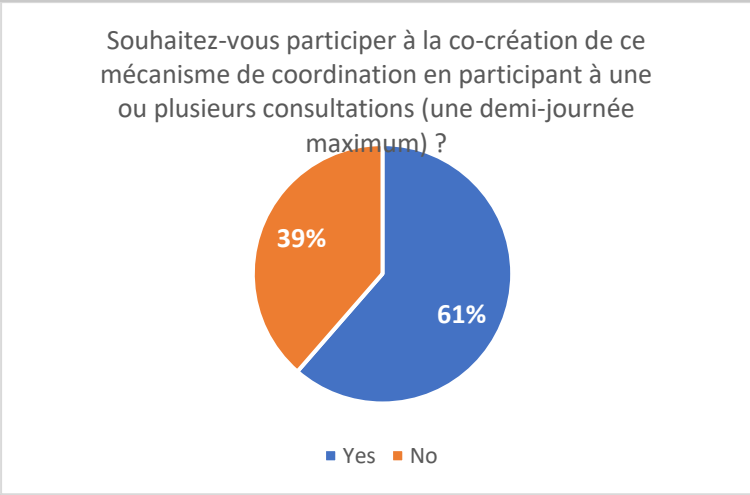	61% des répondants ont indiqué leur volonté de participer à la co-création de ce mécanisme de coordination en participant aux consultations. Les organisations qui ont répondu positivement à cette question seront contactées pour un engagement continu dans les prochaines activités du projet, comme indiqué dans la conclusion de ce rapport.

57	Avez-vous des commentaires/suggestions/réactions sur l'enquête en général et/ou (le développement) du mécanisme de coordination ?	Sur les 27 répondants qui ont répondu à cette question, la plupart ont souligné le fait que la participation potentielle au réseau de coordination envisagé dépend du résultat exact de la conception, ou devrait faire l'objet de discussions internes supplémentaires au sein des organisations respectives. Certaines organisations ont également souligné le fait que les sujets ou les questions abordés dans l'enquête étaient trop abstraits pour que le répondant ou son organisation puisse y répondre de manière approfondie.